

Histoire et Archéologie  
spadoises.  
Musée de la Ville d'Eaux  
Villa royale Marie-Henriette  
SPA.

BULLETIN TRIMESTRIEL



Vue de la salle du Waux-Hall à Spa  
Th. Fourmois  
(Collection Musée de la Ville d'Eaux, Spa)

Juin 1985

S O M M A I R E .

Hommage à Maurice Ramaekers, notre ami disparu	Dr André HENRARD	49
Dix ans déjà - Remerciements	Raymond MANHEIMS	54
Le testament de Mme. Vve Muller-Bellenger	Pierre DEN DOOVEN	58
Voyage d'un Theutois à Bruxelles en 1644	Alex DOMS	62
Les briqueteries de Nivezé	Robert PAQUAY	69
Notre exposition de la saison 1985 (15 juin - 15 septembre)		
Quand les Bois de Spa étaient mis en loterie	Léon MARQUET	73
Alexandre Delhasse ou "Une plume très dangereuse" (à suivre)	Guy PEETERS	79
Comment sauver ses biens au cours des revers politiques de 1791 (à suivre)	Paul BERTHOLET	86
Courrier de nos lecteurs :		
L'épilogue du procès curieux	A. ANDRIES	94

Les auteurs conservent seuls la responsabilité des articles insérés.

Editeur responsable : Histoire et Archéologie Spadoises. ASBL.

Secrétaire de rédaction : Raymond Manheims, av. Léopold II, 9.  
Tél.: (087) 77.13.06 à Spa

Réalisation : Marie-Thérèse Ramaekers, Préfayhai, 8  
Tél. : (087) 77.17.68 à Spa

Anne-Marie Devogel

Tirage du bulletin : 700 exemplaires. Tous les trimestres.

\*\*\*\*\*

Nos nouveaux membres

Mr	Candaele Albert	Ostende
Mr	Gonay Alex	Theux
Mr	Lejeune de Moffarts	Bruxelles
Mme	Lejeune de Moffarts	Bruxelles
Mr	Lemestre Charles	Vert-Buisson
Mr	Meunier Alain	Spa
Mr	Leyh Bernard	Bruxelles
Mr	Louis Guy	Spa
Mr	Peeters Carl	Spa
Mme	Peeters Carl	Spa
Mr	Poncin Léon	Spa
Mr	Spailier Henri	Spa
Mr	Van Hoorne Frédéric	Spa

Liste arrêtée au 24 avril 1985 :  
14 nouveaux membres.

- : -

Cotisations pour 1985

1° Aux anciens

Celui qui trouve à cheval sur la couverture du bulletin, une formule de virement est invité à payer sa cotisation de 400 francs s'il ne veut pas voir suspendre la livraison des bulletins suivants. Merci de sa confiance.

2° Aux nouveaux

Celui qui nous verse 400 francs en mentionnant bien son nom, son prénom et son adresse très complète (sa qualité de marié, s'il échet) peut devenir membre de notre A.S.B.L. L'adresse du virement : HISTOIRE ET ARCHEOLOGIE SPADOISES, avenue Léopold II, 9 à 4880 SPA. Au compte 348-0109099-38.

Il reçoit les quatre bulletins trimestriels de l'année.

Il bénéficie de l'accès gratuit au Musée de la Ville d'Eaux, lui et ceux des siens abrités sous son toit.

Il est convié gratuitement aux activités diverses de l'association.

Il est certain du plaisir de lire une quantité d'études et articles très intéressants publiés dans plus de 200 pages de textes agrémentés de plus de 40 pages d'illustrations.

HOMMAGE A MAURICE RAMAEKERS, NOTRE AMI DISPARU .

=====

Le 18 novembre 1984, administrateurs et membres d'Histoire et Archéologie Spadoises ont perdu en Maurice RAMAEKERS un ami dévoué. C'est en sa mémoire que nous dédions le présent bulletin, qui contient des travaux composés spécialement pour la circonstance. En guise d'introduction nous rappellerons les faits importants de l'existence exemplaire de notre Secrétaire regretté.

Résumer la vie de Maurice Ramaekers, c'est à bien des égards raconter l'histoire de la Belgique depuis la guerre 14-18. A cette époque, les grands-parents paternels de Maurice sont tous deux détenus en Allemagne comme prisonniers politiques. Deux de leurs fils combattent sur le front de l'Yser et celui qui aurait dû devenir l'oncle de notre futur secrétaire y trouvera la mort à 19 ans.

Le grand-père maternel Mouchamps a fui Herstal occupé par les envahisseurs allemands. Avec son épouse et ses sept enfants il a réussi à gagner les Pays-Bas, puis la Grande-Bretagne. Le séjour dans ce dernier pays le déçoit; il se fixe jusqu'à la fin de la guerre dans la banlieue parisienne où il participe à l'effort de guerre des alliés. C'est ainsi que Maurice voit le jour le 8 juin 1918 à Vitry-sur-Seine, loin de la patrie occupée, d'un père combattant et d'une mère réfugiée, dans un milieu où les sentiments patriotiques sont particulièrement vifs.

La paix revient, Les années passent. Au terme de ses humanités au Collège Saint-Servais de Liège, Maurice Ramaekers effectue son service militaire au 1er régiment de Lanciers de Spa, où son père est officier payeur. Lorsque le 10 mai 1940 les troupes allemandes envahissent la Belgique, il est adjudant, chef de peloton. Son sort est celui du régiment : batailles et mouvements incessants au cours de la campagne des 18 jours. Nous en retiendrons les combats livrés à Gheluwe où pendant trois jours

jours son unité contient l'avance allemande. Sa bravoure lui méritera la Croix de Guerre avec la citation suivante :

"A l'adjudant C.S.L.R. RAMAËKERS MAURICE PIERRE J.

Croix de guerre 1940 avec lion en bronze.

Jeune adjudant chef de peloton de l'escadron a.b. a exécuté avec bravoure de nombreuses reconnaissances vers l'ennemi depuis la frontière allemande jusqu'à Passchendaele, se distinguant par son cran et son courage à Juprelle, Tirlemont, Zwijndrecht, Gheluwe et Frezenberg."

Viennent ensuite la capitulation et la captivité en Allemagne jusqu'en février 1941. Rentré au pays, Maurice Ramaekers rallie la Résistance au sein du groupement n°44 de l'Armée Secrète, où son père rentrant lui aussi de captivité le rejoindra en 1942 et prendra le commandement. Notre ami participe aux combats de Bronromme de septembre 1944 qui marquent tragiquement la libération de la région spadoise.

Dès janvier 1945, à peine rendu à la vie civile, Maurice Ramaekers s'engage volontairement. Il prend part aux opérations militaires en territoire allemand puis, après le V-Day, à l'occupation du troisième Reich. En juillet 1945, il épouse Marie-Thérèse Midré, de Theux, qui lui donnera deux fils, Alain et Thierry. Dès 1945, il entame une carrière d'officier au 1er régiment de Guides. Il se voit confier les fonctions d'officier instructeur à l'Ecole des Troupes Blindées de Stockem (Arlon) et il termine sa carrière militaire en 1969 comme Officier du personnel (officier S<sub>1</sub>) avec le grade de capitaine-commandant. Ses amis de la Résistance lui manifestent leur estime en le portant à la présidence de la Fraternelle Spadoise de l'Armée Secrète, refuge Le Chevreuil.

+ + +

Il l'a montré en 1945, Maurice Ramaekers n'est pas l'homme à rester inactif, même retraité. Comme depuis un quart de siècle il se passionne pour la photographie, il adhère au cercle



*Monsieur Maurice RAMAEKERS.*

"Décllic" et y occupe les fonctions de secrétaire-trésorier. En collaboration avec son épouse, il y présente de remarquables montages de diapositives consacrés aux fleurs, à la fagne et à la localité de Montjoie.

Il rejoint aussi l'équipe du Musée de Spa, grâce à son ami Robert Paquay, trésorier à l'époque. Nos activités lui plaisent et il devient un assidu de nos séances. Lorsqu'en 1971 notre groupement se constitue en a.s.b.l., il en est secrétaire. A partir de ce moment il prend une part de plus en plus considérable à nos activités et il consacre au musée une grande partie de son temps.

Il a la charge des relations de notre association avec le pouvoir communal, en vue notamment de la mise sur pied du Musée du Cheval. Il met à profit son expérience et son sens des relations publiques dans la réalisation de nos expositions d'été : rapports avec les prêteurs, assurance des objets exposés, impression et illustration des catalogues. Avec Madame Ramaekers et en collaboration successivement avec MM. Carmanne, Shumacker et Gelin, il réalise des montages de diapositives avec commentaires qui complètent merveilleusement nos expositions.

Il est aussi sur la brèche pour la préparation de nos expositions temporaires de printemps et d'automne.

Son rôle n'est pas moindre dans l'organisation de nos conférences du jeudi : rapports avec les orateurs, publicité et surtout projection des diapositives, un domaine où l'expérience acquise à Décllic est particulièrement la bienvenue. Il fait face aussi à diverses activités extérieures. Nous rappellerons seulement les plus récentes : expositions au Salon Gris (dont celle de l'été 83, avec le regretté Député Permanent Guy Basslee, illustrant le commerce des eaux de Spa), diverses expositions à Liège, d'autres à Bruxelles (Théâtre National et Nouvelle Compagnie Anglaise notamment) et enfin celle de Scheveningue (Pays-Bas) à l'automne 84. Tant d'activités au bénéfice du musée et au service des autres ne l'empêchent pas de mener à bien d'importantes études personnelles dont nous citerons celle consacrée aux

croix et chapelles de notre contrée et celle qui décrit la voirie ancienne de la région spadoise.

Ces deux travaux nous amènent à parler du bulletin de notre association, créé au début de l'année 1975 et dont il aurait eu la joie de connaître le dixième anniversaire si la mort l'avait frappé quelques semaines plus tard.

Avec son épouse, avec notre Trésorier Raymond Manheims et avec l'aide dévouée de Mademoiselle Devogel, Maurice Ramaekers s'est dépensé pour la recherche de textes et pour leur publication, imprimant les stencils, constituant les fascicules, recherchant des illustrations adaptées et de qualité, entretenant d'excellentes relations avec l'imprimerie Chauveheid et veillant aux expéditions.

Maurice Ramaekers aimait Spa et sa région. Il s'efforçait d'en mieux connaître le passé et cherchait à faire partager son attachement et ses découvertes. Cette tâche pacifique résultait de sentiments qui n'étaient pas éloignés de ceux qui l'avaient dressé contre l'envahisseur au cours des années sinistres de la guerre. Son érudition allait croissant, sans émousser en rien sa curiosité des événements contemporains. Il était souvent sollicité dans le domaine qui lui était cher et répondait volontiers à toutes les demandes d'informations sans rien attendre en retour.

L'aggravation de son état de santé lui rendait pourtant de plus en plus pénible toute espèce d'activité. Heureusement Madame Ramaekers partageait tous ses efforts et allégeait les difficultés rencontrées : notre Secrétaire avait ainsi la satisfaction de continuer à remplir ses tâches et de préparer de nouvelles recherches sur le hameau de Préfayhai notamment et sur les combats de 1940 à Gheluwe au cours desquels il s'est illustré.

C'est au milieu de ces projets que la mort l'a frappé, moins de deux jours après avoir reçu les délégués de la ville anglaise de Bath avec qui nous avons esquissé des plans d'activités futu-



res. C'est dire si notre Secrétaire fut soutenu jusqu'au terme de son existence par des projets qu'il était décidé à concrétiser.

+ + +

Tous, administrateurs et membres d'Histoire et Archéologie Spadoises, nous réitérons à Madame Ramaekers, qui prit une si grande part aux activités de son mari, et à ses enfants l'expression de nos sentiments de profonde condoléance.

La vie sociale spadoise a perdu un citoyen érudit et généreux, toujours prêt à entreprendre de façon désintéressée une oeuvre utile au bien commun.

Et nous tous, compagnons de combat, collaborateurs du musée ou associés de Déclic, paraphrasant le poète Uhland - car poésie et sentiments ne connaissent pas les frontières - nous avons perdu

"...le meilleur des amis  
" celui avec qui nous allions côte à côte d'un même pas.  
" La mort l'a terrassé à nos côtés,  
" le couchant à nos pieds comme s'il était un  
" morceau de nous-mêmes.  
" Il restera pour l'éternité notre bon compagnon.

Dr. André Henrard.

DIX ANS DEJA ...!  
#####

Il y a, en effet, dix ans déjà que paraissait le premier numéro de notre Bulletin. C'était en mars 1975.

Entré depuis peu au conseil d'administration de notre A.S.B.L., j'avais été frappé par le fait que parmi nos membres, quelque 200 à cette époque, nombreux étaient ceux qui, anciens spadois ou non, habitaient loin de notre cité et dès lors étaient peu au courant de nos activités et de la vie du Musée.

Je proposai donc la diffusion d'un bulletin d'information et le premier numéro voyait le jour sous un aspect fort modeste puisque la première page n'était qu'une simple feuille jaune et n'avait pour toute illustration qu'un dessin stencilé, réalisé par notre conservateur Mr. Dethier et reproduisant la façade de notre Musée.

Dès le Bulletin n° 2 pourtant, à l'initiative de notre regretté secrétaire, Monsieur Ramaekers, la première page était illustrée par un dessin du Pouhon (1612) et l'en-tête annonçait déjà, ce 15 mai 1975, ce que deviendraient les futures couvertures du Bulletin.

Je voudrais profiter de cette occasion pour remercier vivement le Commandant du 12e de ligne qui, à cette époque m'avait permis d'utiliser le personnel du secrétariat de l'Etat Major, pour dactylographier et stenciler les premiers numéros du bulletin. Pendant les deux premières années de sa parution, ce personnel me donna, avec beaucoup de gentillesse, toute l'aide nécessaire.

Rappelons également qu'à cette époque, l'agrafage de la couverture et des feuillets étaient bénévolement réalisés par nos gardiens.

Dès le numéro 5, le 15 mars 1976, une couverture chemise apparaissait; elle annonçait l'intention ferme de publier le bulletin tous les trois mois. De périodique, celui-ci devenait donc trimestriel. Le dessin en couverture, reproduisait "La Pommelette" par Ch.D. de Beurieux. Peu à peu, quelques illustrations agrémentaient le texte.

Au fil du temps, notre bulletin s'étoffait grâce à la collaboration bénévole de nombreux correspondants qui fidèlement nous apportaient des articles toujours intéressants, souvent remarquables. Je tiens à les remercier tous et de peur d'en oublier l'un ou l'autre, je ne les citerai pas. Nos lecteurs les connaissent bien.

Notre bulletin recevant un accueil toujours grandissant, nous avions la joie de compter de plus en plus de membres, ce qui nous permettait peu à peu, de publier des numéros plus importants et de les illustrer toujours davantage. La qualité de notre couverture allait aussi s'améliorant sans cesse. En 1977, c'était un très beau dessin de la "Forge du Marteau", en 78 "L'ancien moulin au centre de Spa" et en 79, un très beau dessin de J. Body représentant "Le Vieux Spa en 1842".

C'est aussi en 1979 que notre équipe recevait une aide combien précieuse : la collaboration bénévole de Melle. Anne-Marie Devogel qui nous proposait la dactylographie de nos stencils de plus en plus nombreux. Nous l'en remercions très vivement.

En 1980, à l'occasion du Millénaire de la Principauté de Liège, notre bulletin sortait quatre numéros avec en couverture, un très beau dessin en couleur du château de Franchimont. Le numéro de juin était en outre, un numéro spécial imprimé qui était, en même temps, le catalogue de la très belle exposition que notre Musée présentait à cette occasion.

Il m'est agréable ici, de souligner l'appui financier dont bénéficie chaque année maintenant notre A.S.B.L. par l'octroi

d'un subside important du Comité Culturel de Spa. Cela nous a permis d'accroître encore l'intérêt de notre bulletin par l'insertion de nombreuses illustrations.

En 1981, cela nous permettait encore de donner aux quatre numéros une très belle couverture avec la reproduction en couleur du magnifique bouquet de Brodure. Le cliché servira au futur catalogue du Bois de Spa en cours de réalisation.

Si dès 1982, nécessité financière oblige, il fallut revenir à des couvertures un peu plus modestes et limiter quelque peu nos illustrations, le bulletin ne perdait absolument pas de son intérêt et le témoignage de nombreux membres en fait foi.

Il faut souligner que le mérite en revenait, toujours davantage, à notre regretté secrétaire et à son épouse qui, tandem infatigable, consacraient le meilleur de leur temps à la réussite de cette entreprise trimestrielle. Seuls les initiés peuvent se rendre compte de la somme de travail qu'exigent la préparation et la réalisation d'un bulletin.

Afin de remercier nos membres qui fidèlement nous apportent leur appui constant et pour marquer le 10<sup>e</sup> anniversaire du bulletin, les quatre numéros de 1984 sont sortis avec une très belle couverture couleur reproduisant un dessin du Pouhon en 1817.

Avec 1985, nous entamons une nouvelle décennie. Nul mieux que nous, ne peut sous-estimer la perte que le décès récent de notre secrétaire provoque dans l'élaboration et la réalisation des prochains numéros de notre bulletin. Fermement décidée à poursuivre l'oeuvre à laquelle son mari consacrait le meilleur de lui-même, Madame Ramaekers continuera à y apporter sa précieuse collaboration et nous lui donnerons toute l'aide nécessaire.

Avec l'appui de nos membres et des auteurs d'articles, nous poursuivrons notre tâche car avec nos expositions, le bulletin est l'un des fleurons de notre A.S.B.L. Son succès, même à l'étranger, en est un témoignage encourageant pour ceux qui ont à coeur, malgré l'adversité, de ne pas baisser les bras.

R. MANHEIMS.

#### Remerciements.

Nous remercions vivement nos fidèles collaborateurs bénévoles qui ont accepté, par leurs textes, de participer à l'hommage ému que notre A.S.B.L. rend à son secrétaire Mr. Maurice Ramaekers qui nous a quitté voici six mois déjà.

La longueur de certains textes nous oblige, à regret, soit à les scinder, soit à les différer en septembre.

Ce bulletin de septembre contiendra donc la suite des textes scindés et la totalité des textes reportés.

Il convenait toutefois de comprendre qu'en particulier les textes de Mr. P. Hoppsummer et de Mr. M. Carmanne, différés en septembre, participent à part entière à l'hommage rendu à notre camarade par ce bulletin de juin. Seule l'obligation de ne pas alourdir ce numéro a rendu nécessaire cette mesure de report.

Tant pour les textes scindés que pour ceux reportés, nous remercions encore leurs auteurs de leur bienveillante compréhension.

La Rédaction.

LE TESTAMENT DE MADAME VEUVE MÜLLER-BELLENGER.  
=====

Peu de temps avant sa mort, mon ami Maurice Ramaekers me demandait si je ne possédais pas quelques documents concernant le Waux-Hall et surtout si je n'avais pas le testament de Madame Veuve Muller-Bellenger. Je lui répondis affirmativement et, nul doute, que mon ami en aurait pris connaissance avec un vif intérêt.

C'est donc à sa mémoire que je dédie cet article.

"Je donne et lègue :

1. A Léonie Garzon, l'usufruit de ma propriété située à Avon (Seine et Marne) France. Je lui lègue en outre la pleine propriété de tous les biens meubles se trouvant dans la propriété d'Avon, ainsi que mes bijoux et mes effets d'habillements se trouvant à l'hôtel d'Orange, à l'exception de l'argent comptant et des valeurs que je puis posséder tant à Avon qu'à Spa.
2. A la commune d'Avon, la nue propriété de ma propriété située dans cette commune.
3. J'institue pour ma légataire la commune de Spa, pour aider à créer un orphelinat dans cette ville, à charge des legs particuliers ci-après :

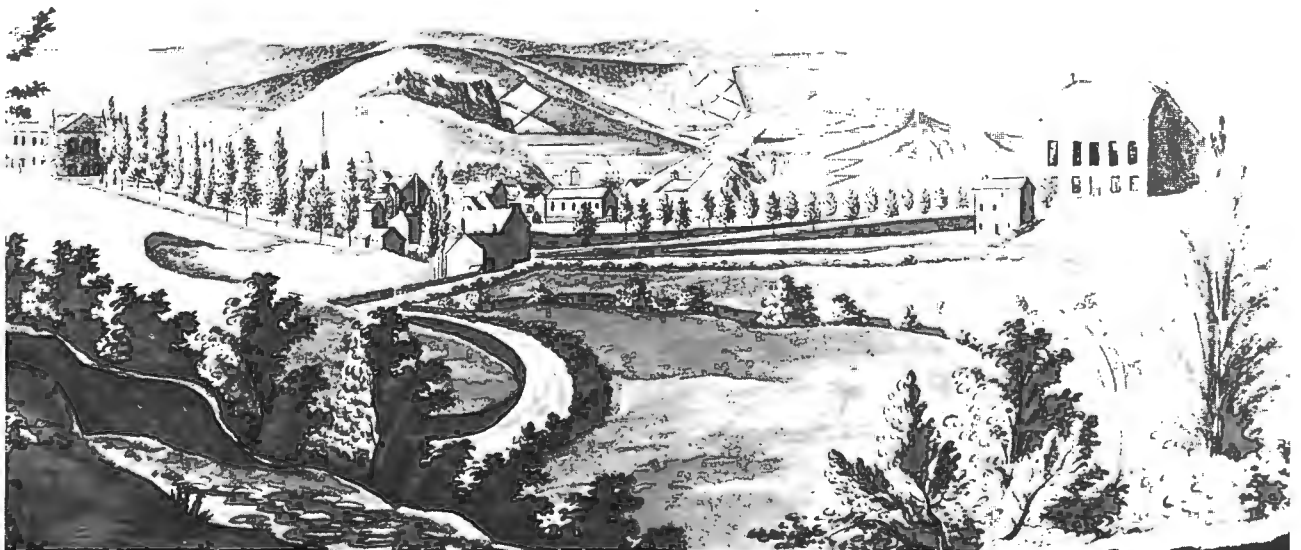
Je donne et lègue :

4. Par préciput et hors part, à mes cousines Marie et Emily Ramsay, de Newcastle, la somme de dix mille fr.
5. A Frédéric et Henri Muller, neveux de mon mari, de Duren, à chacun dix mille fr.
6. A Mélanie Bourret, de Lourdes, une rente annuelle et viagère de douze cents fr. Je lui lègue également deux mille fr. pour être distribués aux pèlerins pauvres de Lourdes.
7. A Eléonore Moyeux, de Paris, une rente annuelle et viagère de douze cents fr.
8. A Hubertine Maréchal, cuisinière, l'usufruit d'un capital de six mille fr. et la nue propriété de ce capital à sa fille Marie.
9. A Marie-Jeanne N, femme de chambre à l'hôtel d'Orange, la somme de trois mille fr.



*Madame Camille BELLENGER.*

*Vue De Spa Prise entre Le Levant et midi  
au pied du thier De La Roche*



*A gauche,  
le Waux-Hall.*

*A droite,  
le salon Levoz.*

10. A Victor Lejeune, jardinier, deux mille fr.
11. A Joseph Honnette, concierge, deux mille fr.
12. A Henri Badon, cocher, quinze cents fr.
13. A Yves Ledilhuit, jardinier à Fontainebleau, deux mille fr.
14. A Joseph Franckart, domestique, quinze cents fr.
15. A Ferdinand Fléron, quinze cents fr.
16. A Hubert N, cocher d'omnibus, mille fr.
17. A Madame Cossoux, ma caissière, deux mille fr.
18. A la fabrique de l'Eglise d'Avon, deux mille fr.
19. A la fabrique de l'Eglise de Spa, deux mille fr.

J'entends que l'Hôtel d'Orange continue à être exploité comme il l'est par moi-même, pendant trois ans après mon décès, par Désiré Dalcq et par Léonie Garzon, comme gérants; mais sous le contrôle de ma légataire universelle. Les gérants recevront chacun un traitement de quatre mille fr. Sur les bénéfices nets, ils prélèveront en outre 5 %. Le surplus servira à payer l'intérêt... à subvenir aux dépenses et à approvisionnements de l'hiver, aux frais d'achat et de renouvellement du mobilier, à la bonne exploitation de l'hôtel.

Le boni reviendra à la commune de Spa.

Dans les trois ans qui suivront mon décès, ma légataire universelle fera vendre tous les biens meubles et immeubles de Spa, à l'exception des objets mobiliers dont j'ai disposé en faveur de Léonie Garzon, pour en affecter le prix à la fondation d'un orphelinat à établir à Spa, mais après déduction :

1. De tous frais, dettes hypothécaires et autres.
2. D'une somme de dix mille fr. que je lègue à M. Dalcq et d'une somme de vingt mille fr. que je lègue à Léonie Garzon, à prélever sur le prix de vente des biens meubles et immeubles.

Ma légataire universelle aura néanmoins la faculté de réaliser mes biens meubles et immeubles dans le délai de trois ans qui suivront mon décès, mais alors, je la charge de payer aux deux gérants et à titre de compensation, à chacun une somme de quatre mille francs, pour chaque année dont ils n'auront pas profité de leur traitement.

Dans cette hypothèse, ils n'auront pas droit aux 5 % dans les bénéfices, mais je maintiens les legs de dix mille fr. fait à Mr. Dalcs et celui de vingt mille fr. fait à Léonie Garzon.



Si la commune de Spa n'était pas autorisée à accepter mes dispositions testamentaires, l'institue pour mes légataire universels M. Dalcq et Melle Garzon, à charge de tous les legs particuliers à délivrer dans les mêmes délais que j'avais imposés à la Commune, à laquelle alors je lègue une somme de quatre-vingt mille fr. pour aider à la création d'un orphelinat, Cette somme serait délivrée à la Commune, dans les deux ans de mon décès. Jz veux que les légataires particuliers recueillent leurs legs francs et quittes de toutes charges, frais et droits de succession.

Fait à Spa, etc..."

Nous ne possédons pas la date exacte de la rédaction de ce testament, mais il doit se situer soit à la fin de l'année 1889 ou au début de 1890. Aussitôt que le Collège eut officiellement pris connaissance de ces dispositions testamentaires, il convoqua le conseil en séance publique pour le 17 janvier 1890.

Il s'agissait de prendre les premières mesures quant à cette succession. La séance ne put avoir lieu, plusieurs conseillers ayant été retenus chez eux par les atteintes d'une épidémie qui faisait à cette époque des ravages.

Néanmoins, le Collège crut devoir prendre les dispositions suivantes : s'entendre avec M. le Juge de Paix, pour l'apposition immédiate des scellés et régler les funérailles de la défunte, de façon à rendre à sa mémoire un témoignage éclatant de reconnaissance pour l'oeuvre de bienfaisance à laquelle elle venait d'attacher son nom. Il fut donc décidé :

- 1° Que les funérailles auraient lieu aux frais de la ville.
- 2° Qu'outre l'absoute et l'inhumation dans le caveau de famille au Père Lachaise, il serait célébré un service solennel de première classe, avec le concours de différents corps de musique.
- 3° Qu'outre les lettres de faire-part, l'Administration communale inviterait tout spécialement au service les administrations publiques, les écoles, la police et les autres sociétés de la ville.

4° Qu'une mention spéciale du legs de Madame Muller serait inscrite aux archives de la commune et que le nom de la bienfaitrice, figurerait sur une plaque commémorative à placer à l'orphelinat.

5° Que, sur la proposition de M. Lebrun, échevin, l'avenue qui relie le Waux-Hall à la salle Levoz et qui aboutira vraisemblablement dans un temps donné à l'orphelinat à créer, sera appelée "Avenue Camille Bellenger".

L'administration communale convia donc la population aux obsèques de cette bienfaitrice qui eurent lieu le 20 janvier 1890 devant une affluence considérable.

L'orphelinat fut créé en 1896 et sur la frise fut gravée cette inscription :

"Reconnaissance à Madame Muller-Bellenger fondatrice des orphelinats".

Pierre Den Dooven.

VOYAGE D'UN THEUTOIS A BRUXELLES EN 1644.  
=====

"Le 3e d'aoust 1644, Monseigneur Ferdinand, Baron de Lynden<sup>1</sup>, (à) moy-même, m'at donné commission par escript pour m'en aller en Bruxelles pour ses affaires contre les dames de Bouillon touchant la liquidation des fruits cueillis sur les prairies provenant de feu monsieur de Meldant, et m'at donné 21 patacons<sup>2</sup> en espèces pour faire ledit voyage."

C'est en ces termes que Lambert Thonon, prélocuteur (avocat) établi à Theux au XVIIe siècle, entame dans un épais livre de comptes<sup>3</sup> le récit de sa mission à Bruxelles.

Fils d'Antoine Thonon, un propriétaire de biens sis à Deigné, Jusleville, Chalsèche et Pepinster, Lambert avait épousé en 1639 une Theutoise, Jehenne Hubin, qui lui donnera plusieurs enfants (Marie, Anne, Antoine et Isabelle qui deviendra procureuse au couvent des Dominicaines de Theux<sup>4</sup>.) Il est employé par divers membres de sa famille dans son office de notaire et d'avocat, ce qui nous permet de dire qu'il était allié aux Le Xhardé et Lejeune de Pepinster, aux Gérard de Sart, aux Delheid, Fraipont, Jacob du Loup, Proenem, Antoine, Depresseux, Hermeau et Hazinelle de Theux. Sa participation aux affaires theutoises se marque dans les fonctions qu'il a acceptées : il est quartier-maître au régiment franchimontois en 1646 et mambour des pauvres de Theux en 1661.

Deux ans avant la délégation du gouverneur de Franchimont, Jacques Hubert, mayeur de la cour de justice de Theux, étant en disgrâce auprès du baron de Lynden, avait prié Lambert Thonon d'approcher l'officier souverain de Franchimont et de trouver un accomodement dans une contestation. Le prélocuteur avait agi à la satisfaction des deux parties et Ferdinand de Lynden avait été favorablement impressionné par ses qualités de négociateur. C'est vraisemblablement pourquoi il l'a choisi, en 1644, dans ce démêlé à propos d'un usufruit au vicomté de Dormael.

Notre propos n'est pas d'emmener le lecteur dans les arcanes de ce différend, mais de faire connaître certaines conditions de la vie au XVIII<sup>e</sup> siècle en reprenant les termes du registre de Lambert Thonon.

"Le 4<sup>e</sup> dudit mois, j'ai parti de Theux à une heure après minuit avec le cheval Jean de Souci pour gagner la barque marchande de Liège à Huy. Et suis arrivé à Liège environ les 7 heures.

Dont payé pour le louage dudit cheval : 25 patars

Pour une demi quarte<sup>5</sup> d'avoine luy donné : 4 patars."

A Liège, Thonon va d'abord chez la comtesse de Groesbeeck, prendre divers renseignements qu'il communique au baron de Lynden dans une lettre qu'emportera Jacques de Chaude; puis il pensa à se restaurer :

"Item, payé pour mon desjeuner en Liege : 12 patars.

Pour la barque de Liège à Huy : 8 patars

Pour dépens sur icelle : 6 patars."

La navigation fluviale avait, au XVIII<sup>e</sup> siècle, un rôle que nous avons peine à imaginer aujourd'hui; c'est que chaque fois que l'on rencontrait une rivière, on l'empruntait de préférence aux routes rares et très mauvaises. La Belgique sut tirer parti de ses nombreux canaux et rivières pour établir des services réguliers de coches d'eau, notamment entre Bruxelles et Gand, Bruxelles et Anvers, Namur et Liège. On utilisait de longues barques pontées, dotées de dérives latérales et d'un seul mât. Au témoignage d'un contemporain, elles pouvaient contenir de soixante à septante personnes. D'après le "Tableau ecclésiastique de la ville et du diocèse de Liège pour l'an 1779" (Liège-L.-J. Demany), la barque de Huy part tous les jours, hiver et été; depuis la Toussaint jusqu'au 1 mars, à 8h30 du matin; du 1 mars à la Toussaint, à 9h30. L'arrivée est sur le quai d'Avroy, vis-à-vis des Augustins.<sup>6</sup> Les barques étaient un moyen de transport aussi agréable que confortable au point que les voyageurs leur donnaient la préférence sur les diligences. Leur réputation était solidement établie, même à l'étranger. D'illustres personnages ne dédaignè-

rent pas d'y prendre passage. En 1717, Pierre le Grand en voyage d'études en Europe Occidentale, utilisa, chaque fois qu'il le put, les coches d'eau. En 1745, deux barges furent réquisitionnées une première fois pour conduire Louis XV et sa suite à Bruges où le roi de France fit une entrée solennelle. Un mois plus tard, second voyage en barge du Bien-aimé, cette fois jusqu'à Ostende. Le trajet par eau était si plaisant que, paraît-il, certains le faisaient "sans autre motif que pour y passer une journée agréable". Plusieurs voyageurs ont vanté les agréments du coche d'eau. Le poète français Arnault<sup>7</sup> écrit à ce propos : Rien de plus agréable que cette manière de voyager... Pendant que la barque cheminait, réunis dans un salon, les passagers, qui avançaient sans se mouvoir, pouvaient s'occuper à leur gré comme dans le salon d'un club."

Mais le principal attrait qu'exerçaient les barges provenait de leur table d'hôte, dont "la chère succulente, abondante et variée", était de plus, bon marché. En 1835, le chemin de fer fit son apparition en Belgique. Plus rapides que les coches d'eau, les trains se révélèrent aussitôt de redoutables concurrents pour ces derniers. Comme les diligences, les coches d'eau durent céder la place aux machines à vapeur.<sup>8</sup>

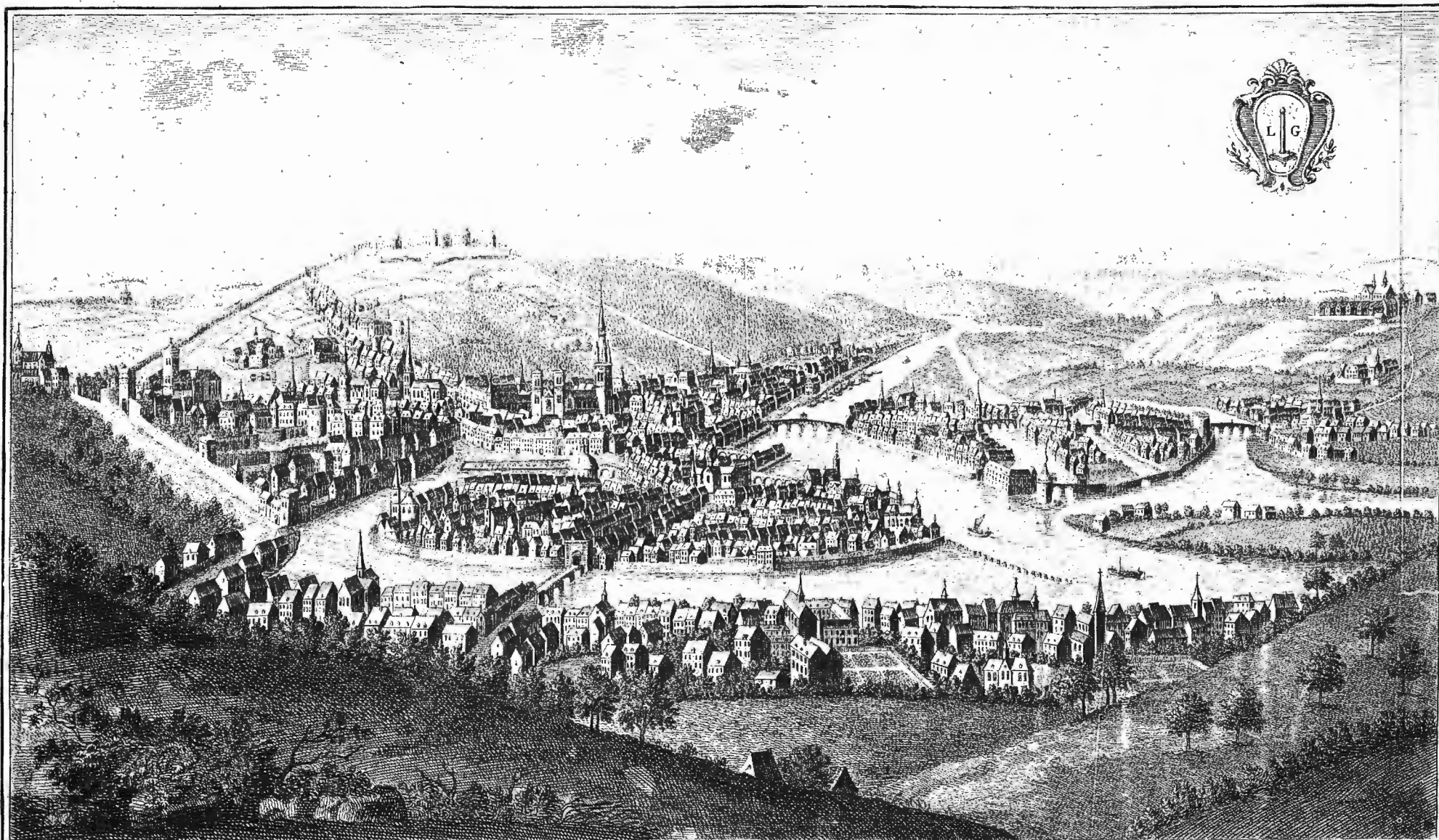
"Arrivé à Huy, j'ay esté loger à l'enseigne de La Couronne et dépensé illecq au souper et le lendemain au desjeuner avec plusieurs autres : 35 patars.

Le 5, pour la barque de Huy à Namur, compris dépens sur icelle barque : 16 patars.

Item, à l'enseigne du Heaume à Namur, dépensé 48 patars.

Et comme je ne trouvais (pas) compagnie pour aller de Namur en Bruxelles, je fus obligé de prendre un homme exprès pour me conduire, et luy donné suivant le marché fait par le maître du Heaume, un patacon et demi en espèces, soit 5 florins et un demi patar.

Pour le louage d'un cheval, 2 patacons, soit 6 florins et 14 patars.



VUE ET PERSPECTIVE DE LA VILLE DE LIEGE ET DE SES ENVIRONS PRISE SUR UNE HAUTEUR ENTRE S<sup>T</sup>. GILLE ET AVROY

Antoine Leclap de la

H. G. de la Sculp

Ville de Liège : milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle.  
Légèrement à droite le pont des Arches.

Le 6 dito, j'ai parti vers Bruxelles et dépensé à Waauvre (Wavre) avec mon cheval et l'homme qui me conduisait : 33 patars."

Arrivé le soir à Bruxelles, le prélocuteur franchimontois va passer les deux journées suivantes à établir des contacts avec des juristes et la cour féodale de Brabant; il obtint un délai et rédigea plusieurs lettres afin d'éclairer tout qui pouvait apporter son appui aux intérêts de Ferdinand de Lynden.

Le 8 août, "après avoir disposé les affaires en meilleur état que m'at esté possible, je suis parti de Bruxelles; et y dépensé, compris le dîner du dit Gérardi (procureur du baron à Bruxelles), et le vin bu avec lui-même et monsieur Moreau : 14 florins, 12 patars.

Pour le loyer d'un cheval de Bruxelles à Namur : 2 patacons soit 6 florins 14 patars.

Dépensé à Namur avec mon cheval, en compagnie du secrétaire du duc de Bouillon et quelques autres : 33 patars.

Pour un pot de bière bu à la postellerie de Gigbeloux (Gembloux) : 2 patars.

Venu à Namur, dépensé au logie du Heaume, savoir en deux repas au souper à mon arrivée de Bruxelles et le lendemain pour mon déjeuner avant de me mettre sur la barque de Huy ; 36 patars, monnaie du Roi (d'Espagne), faisant en monnaie de Liège ; 48 patars."

Le 9 août : "Pour ma barque de Namur à Huy : 8 patars.

Pour bière bue sur icelle : 4 patars.

Au logis de l'enseigne de la Couronne à Huy, dépensé en présence du parlier (avocat) Godar, le chanoine Plenevaux de Sinet (Ciney), le capitaine Bardouille et plusieurs autres qui semblablement en ont autant dépensé : 48 patars."

Le 10 août : "Pour la barque de Huy à Liège : 8 patars.

Dépensé sur icelle deux pots de bière : 4 patars."

A son arrivée à Liège, Thonon s'est enquis du logis des religieuses de Bouillon, adversaires du baron de Lynden. Ne les

ayant pas trouvées "je me suis retiré le soir au Cheval Blanc". Il rencontre les religieuses le lendemain matin, 11 août, au moment où elles prenaient la barque au monastère des Augustins. Après une discussion assez vive, l'avocat theutois obtint que ces dames arrêtent l'action en cours à Bruxelles.

Lambert Thonon avait encore dépensé à Liège, en nourriture : 32 patars, et pour le cheval qui va le ramener à Theux : 12 patars. Le 12 août, il se présentait à Franchimont afin de donner à Monseigneur une relation orale de son activité; il remit au baron divers documents et promit de mettre par écrit le récit de son voyage. Ferdinand de Lynden était grandement satisfait et le manifesta quand son procureur vint, le 16, lui remettre son rapport et voulut lui rendre 5 patacons qui n'avaient pas été dépensés; il obligea Thonon à les garder.

Dans les années suivantes, de 1646 à 1658, le gouverneur de Franchimont chargera son défenseur de plusieurs missions de confiance tant à Verviers qu'à Liège et Durbuy en diverses affaires politiques ou familiales. Nous ne serons pas étonnés d'apprendre que Lambert Thonon, ayant bien mérité de Monseigneur, était devenu, en 1650, mayeur de la cour de justice de Theux.

° ° °

Trois siècles et demi après ce voyage, différencions les situations vécues.

D'abord quant à l'itinéraire choisi : pour atteindre Bruxelles, nous n'empruntons plus la Meuse de Liège à Namur puis la route passant par Wavre et Gembloux, mais bien l'autoroute E 5 ou l'ancienne chaussée par Saint-Trond, Tirlemont et Louvain. La chose était déjà possible en 1644, mais l'état de la route n'invitait pas au voyage. Par l'itinéraire direct, on parcourait 127 kilomètres; par Namur, 155 kilomètres. Les voyageurs acceptaient ce surcroît de 28 kilomètres, étant donné que 64 kilomètres étaient confortablement réalisés en barque.



La durée du voyage mérite aussi considération : le trajet de Theux à Liège demandait six heures environ - remarquons en passant que l'on ne craignait pas de voyager de nuit, au mois d'août évidemment - là où il ne nous faut plus qu'une demi-heure en voiture; celui de Theux à Bruxelles nous demande deux heures et demie. Il fallait deux jours et demi en 1644. Pour cette affaire qui pourrait être réglée, en 1985, grâce au train ou à la voiture et au téléphone, en une seule journée (voyage et contacts compris), il n'a pas fallu moins de huit jours à un bourgeois du XVIIe siècle.

Le coût du voyage était assez élevé. Le trajet de Theux à Bruxelles revenait à 21 florins et un patar et demi; à Bruxelles, Thonon a déboursé 14 florins 12 patars; le retour a encore demandé 16 florins et 13 patars; soit 52 florins et 6 patars et demi au total. Sans avoir fait de grosses dépenses, l'avocat theutois a dépensé en une dizaine de jours, le salaire de deux mois d'un ouvrier spécialisé.

C'est en établissant de semblables comparaisons qu'il nous est possible de constater combien nos conditions de vie se sont améliorées par rapport au "Bon vieux temps".

Alex DOMS.

#### N O T E S .

1. Ferdinand, baron de Lynden, avait obtenu, le 7 juin 1639, de succéder à son père dans la charge de châtelain de Franchimont. Le prince-évêque Ferdinand de Bavière l'appela, le 25 avril 1656, aux fonctions de souverain officier et grand mayeur de Liège. Homme énergique, le baron de Lynden rétablit l'ordre troublé à Liège par la querelle entre Chiroux et Grignoux. Il épousa Marie Isabelle de Reede qui mourut le 27 mars 1647, puis Vincente Madelaine de Hollogne, dite de Luxembourg. Ferdinand de Lynden décéda le 6 mars 1674 et fut enterré dans l'église Saint-Jean-Baptiste à Liège. (P. DEN DOOVEN : "Franchimont-Liste des Châtelains." Spa, Ed. J'Ose, s.d., pp.19 et 20; idem : "Histoire du château de Franchimont - La châtelanie - Les châtelains, " Dison, G. Lelotte, 1970, p.170.
2. Le patacon ou patagon était une pièce en argent de valeur variable. En 1644, elle était de 3 florins et 7 patars. Lambert

Thonon ayant reçu 21 patacon disposait donc de 70 florins et 7 patars. A la fin de l'ancien régime, cet ancien écu de Liège valait 4 florins ou 8 escalins.

3. Archives de l'Etat à Liège - Fonds des familles - Folios 115 à 120.
4. Concernant cette religieuse, voir le compte rendu de notre communication à la Société Verviétoise d'Archéologie et d'Histoire, intitulée : "Les embarras de soeur Isabelle Thonon, Dominicaine à Theux à la fin du XVIIe siècle", parue dans le 59e volume du Bulletin de cette société en 1977., p.66.
5. La quarte, mesure pour les matières sèches, était la quatrième partie du setier et valait 7, 678 litres. Une demi-quarte valait donc 3, 84 litres. Le muid d'avoine pesant au minimum 123 kilos, la soixante-quatrième partie pesait donc environ 2 kilos.
6. "La Meuse, jadis, en venant de Fragnée se partageait en deux branches vis-à-vis de l'endroit où s'érige actuellement l'église du Saint-Sacrement (ancienne chapelle du couvent des Augustins). L'une coulait vers le Pont des Arches en cotoyant la partie gauche du boulevard Piercot. L'autre parcourait les présents boulevards d'Avroy et de la Sauvenière pour aller rejoindre le cours principal par la place du Théâtre, les rues de la Régence et de l'Université... La rivière d'Avroy était navigable... La barque de Huy qui partait du pont, puis du port d'Avroy (face au rivage des Augustins) et y arrivait éprouva dans la suite des temps de grosses difficultés d'abordage." (G. REM., "Remontons le boulevard d'Avroy", in "Si Liège m'était conté, 7e année, n°22, printemps 1967n p.3). "Le rivage d'Avroy fréquenté par les voyageurs se trouvait au pied du pont d'Avroy. Les bateaux y arrivaient nombreux et ne pouvaient y séjourner plus de trois jours. La barque de Huy qui accomplissait le trajet entre Liège et Huy en une douzaine d'heures y trouvait son port d'attache, (X. Le boulevard d'Avroy, in La Vie Liégeoise, n°10, octobre 1963, p.6).
7. Arnault (Antoine-Vincent), 1766-1834. Dramaturge français élu à l'Académie Française en 1799; il succéda à Andrieux comme secrétaire perpétuel. Il a laissé des "Fables" spirituelles et des "Souvenirs d'un sexagénaire" (1833). Ph. VAN TIEGHEM, Dictionnaire des Littératures, tome I, p.226. Paris, P.U.P., 1968.
8. D'après l'article de Jacques Janssens, "Le coche d'eau de Gand à Bruges", paru dans le "Bulletin du Touring Club de Belgique", 1954, pp.49 et 50.

LES BRIQUETERIES DE NIVEZE.

---

J'ai découvert à Namur, en novembre 1983, une carte postale de NIVEZE en 1912. Elle représente une équipe de briquetiers à leur travail, avec leur outillage sommaire; tréteaux, houes, truelles, formes en bois. J'y ai deviné les fosses, l'étang et, derrière la ligne des sapins, la "hé de Sart". J'ai appris que : "Frère du potier de terre, le briquetier existe depuis les civilisations assyrienne et chaldéenne. L'artisan, suivant la nature des sols, dispose d'argile grasse ou maigre. Dans le premier cas, il ajoute du sable, dans l'autre il y mélange de la chaux vive. Exposée plusieurs mois au soleil, la terre est ensuite piétinée pour la rendre malléable. Les briques sont formées dans des moules en bois, sans fond, puis posées à plat, et enfin sur la tranche pour sécher sous de vastes hangars. Dans l'antiquité, le séchage au soleil terminait leur fabrication. Le briquetier, depuis, a appris à les cuire soit en plein air en les empilant en meule, soit dans d'énormes fours rectangulaires. Certaines briques mal cuites nécessitent une deuxième fournée. D'autres éclatent ou se fendent et sont bonnes à jeter. L'extraction et la manipulation de la terre demandent un effort considérable. Une briqueterie ne peut s'implanter que sur un large terrain." (1)

J'ai ensuite questionné plusieurs personnes de Nivezé et de Spa. Je commencerai par Monsieur et Madame Paul JEROME-ANDRIANNE qui habitent à 200m. du Pont Lepage, sur la petite route qui conduit à la Baraque Lemoine. Ils m'ont déclaré que beaucoup de briques ont été fabriquées à l'endroit même et dans les environs. Les terrains en portent encore les traces et un petit étang y existe encore. Cette propriété a été acquise le 2 mai 1923 par Monsieur Victor Joseph ANDRIANNE, maréchal ferrant à Spa, le père de Madame JEROME. Monsieur Jean Denis PAES, entrepreneur de travaux à Spa l'avait achetée le 31 janvier 1898 pour y faire des briques

et l'a revendue le 7 août 1917. Il est assez vraisemblable que des milliers de briques aient servi à bâtir tous les immeubles construits à Spa pendant cette période par Monsieur J.D. PAES. Monsieur et Madame Jean SERVAIS de Nivezé sont encore actuellement propriétaires d'une terre à briques non loin de là. Ils viennent d'y planter des sapins. Toute cette partie de NIVEZE-BAS s'appelait "FAGNE MACHOUT CURIEUSE" (2)

Plusieurs personnes de Nivezé : Messieurs Edouard JEROME, Louis, Paul et Fernand JEROME, Jean et Georges HANSOULLE, Robert BLAISE et bien d'autres m'ont affirmé qu'il existait un second endroit appelé "la briqueterie" sur le chemin de Nivezé à la source de Wellington, près du Château de Warfaaz qui appartenait à Monsieur Georges d'ARTET, grand-père de Mademoiselle THIRY d'ARTET qui habite actuellement à Préfayhai et m'a permis de photocopier la carte publicitaire ci-dessous reproduite : "MERLAN père et fils, Briqueterie de Nivezé-Spa, près du Lac de Warfaaz".

Monsieur Pierre Louis de LEUZE, dont la propriété fait face à l'entrée de la source de Wellington m'a dit que le petit bâtiment qui abritait la source du Bricolet, toute proche, était en briques de l'endroit et que les terrains du voisinage en portaient encore les traces. Un grand dépôt de briques a d'ailleurs subsisté longtemps sur le terrain de Madame DOMMARTIN. Toutes les personnes de Nivezé interrogées m'ont confirmé que ce quartier du Bas Nivezé s'appelait depuis très longtemps "la Briqueterie". En voici d'ailleurs une preuve irréfutable.

"CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE SPA DU 1er MAI 1865.

Vu l'article 76 de la loi communale,

Attendu que pour les travaux de captage des sources minérales de Nivezé nécessaires à l'alimentation des Bains, la Commune a besoin d'environ 500.000 briques qui achetées à Spa, reviendraient rendues sur les lieux à 25 frs le mille et par conséquent coûteraient ensemble frs. 12.500., tandis que fabriquées sur les lieux elles ne pourraient coûter au-delà de 9.500 frs. achat du terrain compris;

Attendu que ce terrain, sur lequel on pourrait encore fabriquer environ 500.000 briques en plus de celles actuellement nécessai-



*Briqueterie à Nivezé en 1912.*

**BRIQUETERIE DE NIVEZÉ-SPA**

© près du Lac de Warfaaz

MARQUE DE FABRIQUE 

**MERLAN PÈRE & FILS**

Dépôt de:

CHARBON — CIMENT — TUILES — PÉTROLE

PHOSPHATE

**BENZINE ET HUILE 1<sup>re</sup> QUALITÉ POUR AUTOMOBILE**

*Carte publicitaire.*

*Monsieur Georges d'ARTET avait loué des terrains à M. MERLAN en 1900 pour y faire des briques.*

res, resterait en outre la propriété de la commune et lui servirait à l'établissement d'une gravière dont elle a grand besoin pour l'entretien de ses promenades;

Attendu que le sieur Jean-Pierre GERNAY offre de céder son terrain au prix de 1.232 francs, soit à raison de 45 frs. 82 cmes l'are;

Le Conseil décide qu'il y a lieu d'adopter la proposition du Collège et de solliciter l'autorisation nécessaire pour l'acquisition dont il s'agit. (3)"

Ainsi donc le captage de la source Marie-Henriette et le grand tunnel qui permet d'y accéder ont été construits avec des briques faites sur place.

Partout à Nivezé on peut retrouver des traces d'anciennes briqueteries. J'en citerai encore une : au carrefour de la route qui conduit à Haut-Nivezé et de la route qui nous amène à la Baraque Lemoine et à Wayai, existe un immeuble construit en 1913-1914. Le bouquet y a été planté en août 1914 par Monsieur Louis DEPOUHON, entrepreneur de menuiserie. Les briques qui constituent cette grande maison et son atelier ont été fabriquées sur le terrain, avant de construire. Son fils, Monsieur André DEPOUHON y habite encore. Cette façon de faire était souvent pratiquée à l'époque, sur terre propice. L'équipe des briquetiers était appelée, parfois de l'étranger et travaillait "à marché", c'est-à-dire payée à la brique.

J'ai appris également qu'à proximité de l'endroit où l'on fabriquait les briques était créé un étang, car l'eau abondante était indispensable pour malaxer l'argile dans les fosses, pour former un amalgame convenable, à la houe et souvent même en le piétinant. La pâte obtenue était placée dans des moules en bois, à la truelle ou à la main, puis mises à sécher sur le sol. Elles étaient entassées de façon bien particulière pour former des fours. Elles étaient cuites plus ou moins parfaitement. Les briques trop peu cuites étaient appelées des "Blèkes" (4). Les mauvaises et les ratées étaient cassées sur place. Ainsi reconnaît-on les anciennes terres à briques, par les dénivellations artificielles produites et par l'épandage des débris plus ou moins bien nivelés. Elles deviennent des prairies ou des plantations de sapins.

En ce qui concerne les potiers, je sais que Monsieur L.DUVIVIER, artiste-céramiste, produisait aux environs de 1890, des GRES CERAMES ET TERRES CUITES, à POMPEIA. Il les vendait place Royale, 17 à SPA. Il employait de l'argile de Nivezé. Je souhaite pouvoir obtenir plus de renseignements à ce sujet.

Je terminerai cette petite étude en disant que mon ami Maurice RAMAEKERS s'était beaucoup intéressé à la carte postale des briquetiers de Nivezé et qu'il m'avait encouragé à publier un article dans "Histoire et Archéologie Spadoises". Je lui dédie celui-ci, en lui rendant un hommage très ému.

Robert PAQUAY.

- 1) "Le temps des artisans" de Raymond HUMBERT, consulté chez Monsieur Jean Henrard, Place Verte à SPA.
- 2) Terme employé sur le plan des lieux dressés au mois d'août 1868, par l'arpentier-géomètre J.M. BODEUX.
- 3) Dans les relevés des séances du Conseil Communal de la Ville de Spa, aimablement adressées par Monsieur André DEBOEUR.
- 4) Dictionnaire liégeois - Jean HAUST.

\*  
\* \*

NOTRE EXPOSITION DE LA SAISON 1985 (15 juin-15 septembre)

---

Comme l'a annoncé notre Président lors de l'Assemblée Générale du 14 mars 1985, le thème de cette exposition sera "Le Cheval à Spa".

Elle témoignera de l'importance du cheval dans les diverses manifestations festives ou de vie quotidienne qui se déroulaient dans notre cité.

Nous remercions vivement Mademoiselle Rommelaer, cadre spécial temporaire, employée chez nous depuis août 84, pour le travail qu'elle a accompli pour préparer cette exposition.

\* \* \*

QUAND LES BOIS DE SPA ETAIENT MIS EN LOTERIE.  
=====

La fabrication d'ouvrages en bois peint et vernis, dont on peut admirer une magnifique collection au Musée de la Ville d'eaux, a débuté à la fin du XVIIe s. et a connu au cours des temps des hauts et des bas (1).

Si cet artisanat atteignit son apogée vers la fin du siècle suivant, il traversa une période difficile dans la première moitié du XIXe s., bien que, comme on le voit d'après un almanach du commerce, il occupât encore en 1827 plus de vingt artisans et artistes. (2).

Ceux-ci sont désignés dans cet ouvrage sous le nom de "fabricants d'ouvrages vernis ou peintres sur ceux-ci" ou bien simplement de "peintres sur ouvrages vernis". On y trouve aussi la mention de sept tourneurs.

Dans son "Essai historique sur les ouvrages peints dits boîtes de Spa" (Liège 1898), Albin Body écrit en parlant de la première moitié du XIXe s. :

"Le commerce des boîtes était à ce moment bien précaire. On voyait tel marchand qui, pour faire argent de ses bibelots, pendant l'été, en mettait chaque semaine quelques-uns en loterie, relançant l'étranger à la source du Pouhon, chez le traiteur, le barbier, ou le mercier pour qu'il prît des billets. Les objets dont le pauvre hère cherchait ainsi à se débarrasser étaient le plus souvent des boîtes de la forme dite tombeau, décorées de peintures d'après Wouwermans, Tenier ou Delaroche, etc.." (3)

Il nous paraît qu'A. Body se montre trop sévère quand il parle avec dédain de la décoration grotesque et de mauvais goût qui caractérise les oeuvres de cette époque ainsi que du décor aussi faux que banal inspiré de l'école flamande : scènes de cabaret, ou de chasse, rondes de villages, etc... En effet, bon nombre des objets datant du milieu du XIX s. témoignent d'une grande habilité et d'un sens artistique indéniables.

A. Body déclare dans une note :



"Nous possédons toute une série curieuse de feuilles revêtues des noms des visiteurs marquants qui prenaient part à ces rafles, ainsi qu'on les appelait."

Les documents, au nombre de trente, dont parle l'historiographe spadois, se trouvent actuellement dans la farde 203 du fonds Albin Body conservée à la Bibliothèque Communale de Spa, où nous avons pu les consulter.

Avant d'en analyser le contenu, nous allons parler du nom sous lequel on désignait ces loteries.

Nous avons trouvé la notice suivante dans le "Dictionnaire historique de l'Ancien langage français ou glossaire de la langue française depuis son origine jusqu'au siècle de Louis XIV", par le Curne de Sainte Palaye (1881) :

rafflé : coup de dés amenant le même point et permettant de raffler, d'enlever les mises ("un jeu qu'on dit le poulain ou la raffle" (1399).

raffler : jouer à la rafle. Louis XIV en faisait des loteries (avec des bijoux précieux pour les dames) ou bien on les jouait à la rafle et Mme. de Bourgogne distribuait souvent les lots gagnés. (Voltaire : 28e fragment sur l'histoire.

Ce mot, bien que cité par le Robert, est pratiquement sorti de l'usage en français, mais il est toujours usité en anglais. Le "Nouveau dictionnaire anglais" de Clifton et J.M.C. Laughlin (Paris 1914) en donne la définition suivante :

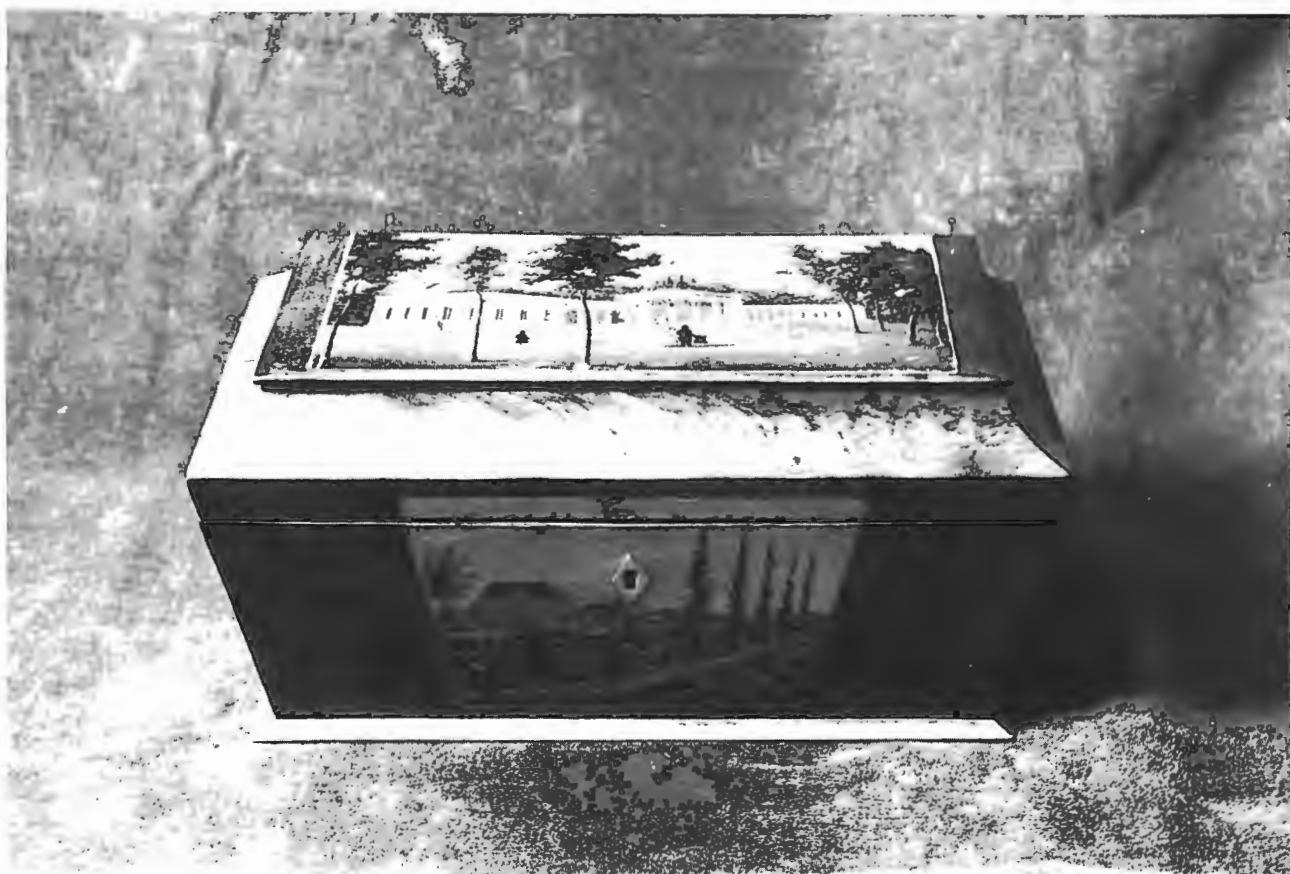
"raffle : loterie, jeu de hasard qui se décide avec des dés et où chacun des joueurs fournit sa quote-part de l'enjeu.  
to raffle for a thing : mettre une chose en loterie."

On peut penser que l'emploi du mot rafle à Spa dénote l'influence de la colonie anglaise si nombreuse à cette époque dans la Cité des Bobelins.

Les feuilles conservées dans la farde ont été rédigées par l'organisateur de ces rafles, Massardo, qui se dit fabricant d'ouvra-



*Coffret en bois de Spa, forme « TOMBEAU », première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle.*



*Coffret forme « TOMBEAU », milieu du XIX<sup>e</sup> siècle.*

ges peints et vernis, rue d'Orange, Hôtel Impérial, à Spa.(4) Elles comportent en général l'indication de l'objet ou des objets (de un à quatre) mis en loterie, le nombre de numéros et le montant de l'enjeu, ensuite les conditions de la rafle. Viennent ensuite sur plusieurs colonnes le N° attribué au souscripteur, le nom de celui-ci avec la mention "payé" et parfois le nom de l'hôtel où il est descendu, puis trois colonnes pour les coups de dés et une pour le total.

On trouve aussi le nom du ou des gagnats et la désignation du ou des lots et le nombre des points obtenus.

La plupart de ces listes indiquent le jour et le mois de la loterie et aussi l'heure "où l'on raflera", mais ne donnent pas l'année, si ce n'est une feuille de 1823, deux de 1842, trois de 1843 et une de 1844. Plusieurs des feuilles ne comportent que les colonnes avec les numéros attribués aux joueurs, les coups de dés et les totaux.

Voici à titre d'exemple, le début d'une feuille plus complète :

"A l'occasion de la Saint-Hubert.

Rafle composée de 11 numéros à 5 frs. dont un gagnant.

Le plus haut point gagnera un magnifique grand portefeuille sujet d'après Teniers. Chaque souscripteur jouera lui-même ou pourra se faire remplacer, et un enfant jouera pour les absents, en présence de la société, une demi heure après celle fixée pour la rafle, par ordre des numéros. Tout coup de dés sera réputé bon, et si plusieurs souscripteurs amenaient le même plus haut point, ils rejoueraient ensemble à qui gagnerait. L'on prévient du jour et de l'heure où l'on raflera incessamment chez Massardo, fabricant d'ouvrages peints et vernis, rue d'Orange, Hôtel Impérial, 7 à Spa. S'il restait des n°s non souscrits, ils seraient joués les derniers, et une fois la rafle commencée, l'on ne pourrait plus en prendre sans le consentement du propriétaire. Les gagnants pourront échanger les objets s'ils le désirent. L'on jouera demain 22 courant après le retour de la chasse."

Parfois, Massardo a mentionné le nom des témoins qui ont contrôlé le bon ordre de la loterie, à savoir des joueurs ou bien des Spadois, comme P. Lezaack, avocat, ou Napoléon Jehin, cordonnier et

bottier (1844). Quand il y a plusieurs lots, les gagnants sont les joueurs ayant obtenu les points les plus hauts ou les plus bas.

Le montant de la souscription est variable : de 5fr. à 2fr. ou 1,50 fr. d'après la valeur du ou des lots; la moyenne étant de 2 fr. On constate que souvent les joueurs prennent 5 ou 10 numéros.

Les lots sont presque toujours des ouvrages en bois de Spa, dont parfois le décor est précisé et très rarement le nom de l'artiste qui en est l'auteur. Le plus souvent, il s'agit de portefeuilles décorés en majorité de fleurs (par Lagarde (5) ou bien portefeuille avec Vue du Rhin), des boîtes (par ex. grande boîte à intérieur élégante, peinture d'après Teniers), un petit tombeau (6), des corbeilles (Chien de Terre-Neuve). Une superbe grande boîte, peinture d'après Wouwermans, représentait la Chasse Marée Allemande. Un portefeuille figurait le Brigand Romain. De même, on voit mettre en loterie "une jolie petite table avec son pied dont la peinture représente le fameux Gasparoni, brigand romain actuellement prisonnier à Civita Vecchia, à 14 lieues de Rome". Afin d'appâter les amateurs, Massardo avait rédigé une motice qui figure dans le dossier et dont voici le texte :

"Note écrite de Naples à un journal français le 18 mai 1840. Le fameux brigand GASPARONI, né sur les terres de Louis Bonaparte et qui a tué de sa propre main 43 individus se trouve maintenant à Civita Vecchia, à 14 lieues de Rome où on peut le voir avec la plus grande facilité, vient de vendre à un anglais pour 300 scudi le manche du poignard qu'il dit avoir porté pendant le temps de ses brigandages; il a destiné cet argent à sa femme et à ses enfants. Déjà, le même brigand avait vendu son chapeau 50 scudi à un touriste français."

On trouve aussi pour les objets mis en loterie les indications suivantes : deux bascules (2) Sauvenière et Géronstère, une corbeille : Entrée ou sortie de Spa; deux boîtes : Tonnelèt, Franchimont; une boîte indienne, une boîte à thé.

Le rafle comportait le plus souvent plusieurs objets, il est dif-

ficile d'estimer la valeur de ceux-ci. Voici quelques données obtenues quand la rafle ne comportait qu'un seul lot : un portefeuille avec fleurs d'après nature : 24 numéros à 2 fr; une grande boîte à intérieur élégante : 30 n°s à 5 francs (1842); très joli portefeuille Vue du Rhin : 25 n°s à 2 fr.: très joli portefeuille en bois de racine : 25 n°s à 3 fr.

Une pièce exceptionnelle a dû être une "très grande boîte élégante figurant une Halte de Cavalerie : 50 n°s à 5 fr (1844)

D'autres objets sont aussi mis en loterie : une boîte en marqueterie par Boulle (7), un Christ en ivoire sculpté, un fusil à deux coups, une épingle en or avec croix en diamant et même, en 1823 une robe rose et une robe bleue (chez l'épouse Massardo, marchande de modes en face du Pouhon).

Les souscripteurs, surtout quand l'enjeu est de 5 fr., sont fréquemment des nobles belges ou étrangers ou bien des lords et gentlemen anglais. Citons, parmi d'autres, le comte Albert Van der Burch, le comte Alfred de Mercy d'Argenteau (souvent cité), le marquis du Châtelet, le comte de Beaufort, le prince de Capoue, le prince et la princesse de Vismet de Ponthieu, la vicomtesse de Biolley, Isabelle de Bourbon, infante d'Espagne, le comte de Spangen, le général Uminski, lord Algernon Chichester, Lord Courtenay, Sir Charles Rich, etc...

Ajoutons enfin qu'il semble que les rafles avaient lieu tous les dix jours environ pendant la saison de juillet à août et peut-être en septembre.

Nous ne savons si, plutôt de voir en Massardo le pauvre hère dont parle A. Body, on ne doit pas le considérer comme un commerçant astucieux et entreprenant.

Quoi qu'il en soit, les documents sauvés de l'oubli par Albin Body nous permettent de connaître les modèles et les sujets pri-

sés à cette époque par les fabricants et les décorateurs des "bois de Spa", ainsi que la valeur de certains d'entre eux vers 1840.

L. MARQUET.

NOTES.

- 1) Sur l'histoire de cet artisanat, voir A. BODY, "Essai historique sur les ouvrages peints dits boîtes de Spa (Liège, 1898) et l'introduction due à M. Ivan Dethier, du catalogue de l'exposition "Trois siècles de Bois de Spa", organisée par le Musée de la Vie Wallonne du 15 décembre au 28 janvier 1968. Ce catalogue est illustré de nombreuses photographies en noir et en couleurs.
- 2) "Almanach du Commerce de Liège, Verviers, Huy, Spa et leurs environs" (Liège, 1827). Des extraits donnant la liste des commerçants et artisans spadois ont été publiés avec une notice par M.A. Doms dans les n°s 32 à 35 de cette revue. En ce qui concerne les fabricants et peintres de bois de Spa, cette liste est incomplète.
- 3) Wouwermans Jan. Peintre de paysages (né à Haarlem en 1629, mort en 1666). Témoin de la vie élégante de son époque et de son cadre : châteaux, fêtes, chasses, et surtout chevaux.  
Teniers le Jeune. (Anvers 1610 - Bruxelles 1690) peintre d'histoire, de mœurs, de figures, de portraits.  
Sans doute Delaroche Jules Hyppolyte (1795-1849) élève de David et Gros, plutôt que son frère Paul (1797-1856) peintre d'histoire et de sujets religieux.
- 4) Jean Nicolas Joseph Massardo, époux de Jeanne Delhalle et fils d'Arnold Massardo et de Marie Corneille Jehin, est décédé à Spa, rue Royale, le 29 janvier 1845, à l'âge de 58 ans. Son nom de figure pas dans l'Almanach de 1827, mais la veuve Massardo participa à l'Exposition Universelle de Londres en 1851. (A. Body).
- 5) Lagarde : cité par A. Body, p.150, mais ne figurait pas dans l'almanach de 1827.
- 6) Tombeau : On désignait sous ce nom une boîte aux côtés ou une partie du couvercle incurvés, légèrement bombé. Ce mot n'apparaît que dans une seule liste, ce qui semble en contradiction avec ce qu'écrit A. Body, mais des ouvrages de ce type ont pu être désignés simplement sous le nom de boîtes.
- 7) Boulle (André-Charles) ébéniste du roi (1642-1732).

o o o o

ALEXANDRE DELHASSE OU

"UNE PLUME TRES DANGEREUSE".

=====

Le 31 janvier 1873, Félix Delhasse envoie à Albin Body, occupé à rédiger la Bibliographie Spadoise (1), une note reprenant la liste des oeuvres publiées par son frère, Alexandre Delhasse.

"Voici, ajoute-t-il, la petite note sur mon frère, rectifiée et complétée. C'est bien tout, je crois. Quand je songe à la facilité de ce pauvre garçon -lui qui ne devait rien qu'à lui-même-; quand je revois la polémique à l'emporte-pièce dans les différents journaux où il a travaillé; quand je revois tous ces plans de livres, de sujets divers qu'il a laissés,; je me prends à croire en présence de tout cela que mon frère aurait pu marquer aussi bien que d'autres; il ne lui eût fallu pour cela que la santé et peut-être un peu moins de passion." (2)

Jugement bien sévère. Il est vrai que la liste des oeuvres d'Alexandre est courte, mais Félix, alors septuagénaire, tient-il pour négligeables ou pour vaines les années de lutte et de combats politiques que son frère, comme lui-même, a sacrifiées pour qu'advienne une société plus juste et plus libre ? Le temps a passé, la situation sociale n'a guère fondamentalement évolué, et le jugement de Félix Delhasse m'apparaît lourd d'amertume personnelle.

Vingt-trois années plus tôt, le 13 février 1850, les deux mille personnes qui conduisaient la dépouille mortelle d'Alexandre Delhasse au cimetière de Spa, n'avaient certes pas le sentiment que le défunt avait gaspillé sa vie. Dans cette foule, les "habits" étaient moins nombreux que les "blouses bleues" et, fait rarissime à cette époque, il n'y avait pas un prêtre. Le démocrate Alexandre Delhasse disparaissait à l'âge de 39 ans comme il avait vécu, dans la controverse et les passions, regretté par les hommes de progrès, honni par les conservateurs libéraux et cléricaux. A côté des éloges funèbres dithyrambiques de nombreux journaux belges et français, ses amis allaient aussi découvrir dans leur courrier des pamphlets anonymes et des caricatures ignobles. "Etre contesté, c'est être constaté", écrira

Victor Hugo. Alexandre Delhasse avait bien marqué son temps, dans sa ville natale mais aussi dans son pays.

Né à Spa le 19 décembre 1810, Alexandre est le deuxième enfant de la famille Delhasse-Dossin, des épiciers établis rue Promenade de Sept-Heures. Félix est né près de deux ans avant, le 5 janvier 1809. Alexandre n'aura guère le temps de connaître son père, Hubert Delhasse, qui décédera en 1814. Sa mère se remariera avec Paul-Félix Dommartin quatre années plus tard.(3)

Sur la jeunesse spadoise d'Alexandre, peu de renseignements : il ne fréquente pas l'école, il lit énormément, il s'intéresse à la peinture et exercera même, autour de ses vingt ans, la profession de peintre en bois de Spa. (4) En 1825, Félix a quitté Spa; il est en apprentissage dans des maisons commerciales, à Cologne, puis à Anvers. Alexandre reste dans la maison familiale, à l'Hôtel d'Irlande. (5) Maladie ou paresse, il n'a aucun gagne-pain. Il lit de plus en plus et il s'intéresse à la situation socio-politique. Les révolutions de Paris et de Bruxelles l'ont puissamment remué. Personnellement, il est convaincu que la République est la solution de l'avenir. La Révolution belge n'a absolument pas changé la vie quotidienne des petites gens, et la mentalité des privilégiés n'est pas prête à accepter une véritable démocratie.

"C'est une banalité, de nos jours, écrit l'historien Jacques Pirenne, de dire que la Révolution de 1830 faite par le peuple a été confisquée par la bourgeoisie". (6) Dès 1831, en effet, une partie de la bourgeoisie confond sa propre cause avec celle de la nation : le progrès industriel est considérable, la qualité de sa vie ne cesse d'augmenter, pourquoi diable faudrait-il mettre ces acquis en péril en se piquant, comme certains mauvais esprits, de vouloir réformer l'organisation de la vie sociale et économique! Le peuple illettré des campagnes et des industries n'a pas conscience des mécanismes sociaux qui le maintiennent dans une situation matérielle déplorable : la crainte du tout-puissant patron, la ferme répression des grèves spo-





Delhasse, Alexandre-Antoine

**ALEXANDRE-ANTOINE DELHASSE,**

*Publiciste, Professeur de Géologie & de Minéralogie, à l'ancienne Ecole normale de Bruxelles,*

Né à Spa, le 19 Décembre 1810, Mort dans cette ville, le 10 Février 1850.

radiques par la force publique et les sermons de résignation que lui prodigue l'Eglise le préservent - Dieu merci! - des aventures et des théories dangereuses. En 1834, le pape Grégoire XVI, sous la pression de Metternich (entre autres), saura trouver les mots durs qui conviennent pour faire tomber des mains chrétiennes les oeuvres de Lamennais :

"De toute la plénitude de notre puissance apostolique, nous réproouvons, condamnons et voulons qu'à perpétuité on tienne pour réprouvé et condamné le livre qui a pour titre Paroles d'un Croisant, où, par un abus impie de la parole de Dieu, les peuples sont criminellement poussés à rompre les liens de tout ordre public, à renverser l'une et l'autre autorité, à exciter, nourrir, étendre et fortifier les séditions dans les empires, les troubles et les rebellions; livre renfermant par conséquent des propositions respectivement fausses, erronées, déjà condamnées par l'Eglise, spécialement dans les Vaudois, les Wicléfites, les Hussistes et autres hérétiques de cette espèce." (7)

Voilà qui est parler, se disent les censitaires. Comme s'il fallait prendre au pied de la lettre notre Constitution ! L'avenir est à l'ordre, c'est-à-dire à nous.

Oui, en effet, par rapport à ces conceptions, Alexandre Delhasse va bien vite se révéler "hérétique". Comme son frère, il va tenter d'ouvrir les yeux du peuple.

A la fin de l'année 1832, il quitte Spa pour la capitale où Félix s'est établi. Ses premières occupations sont purement scientifiques. En 1833, le fondateur de l'établissement géographique de Bruxelles, Philippe Vandermalen le charge, avec l'aide du spécialiste français, Henri-Guillaume Galeotti, d'une exploration géologique du pays. (8) Par la suite, au sein de la même institution, Alexandre classera et entretiendra de précieuses collections de minéraux et d'insectes. (9) Mais on ne trompe pas la Sûreté publique. Félix passe aussi pour un honorable citoyen: il est négociant en produits manufacturés. Derrière ce "paravent" se dissimule un redoutable publiciste dont les articles dans "Le Libéral", - un affreux journal républicain qui paraît depuis 1832-, parlent de la souffrance des classes pauvres, prônent l'égalité réelle des droits et dénoncent l'égoïsme de la bour-

geoisie. On soupçonne Félix d'appartenir à la branche belge de la Charbonnerie française qui, dans la clandestinité, lutte pour la République et l'élargissement du droit de suffrage, et, sans nul doute, fomente une révolution sociale. N'est-il pas l'ami de Buonarotti et n'a-t-il pas accueilli les exaltés lyonnais qui, après leur écrasement en avril 1834, sont passés à Bruxelles ? (10) Tous ces soupçons sont fondés, et Alexandre marche effectivement sur les traces de son frère.

Dès 1835, Alexandre Delhasse collabore à son tour au journal Le Libéral, puis, quand ce journal cessera de paraître en février 1836, il confiera des articles à des journaux satiriques qui défendent les mêmes doctrines : Les Euménides (où il signe Diablocore) et Le Méphistophélès (où il signe l'anagramme de son nom Helsédas), dont le financier, Spitaels, est le même que celui du Libéral : Alexandre y dénonce les mouchards qui travaillent pour le Sûreté contre les démocrates; il signe aussi plusieurs articles nettement anticléricaux. (11)

Dans la mesure où ils n'ont qu'une faible audience et ne touchent que les intellectuels "avancés", ces journaux ne sont pas très dangereux. Par contre, une réelle menace pour l'ordre social et public, ce sont les "meetings" populaires que le démocrate flamand Jacob Kats organise à partir d'août 1836 dans des arrière-salles de cafés bruxellois : il s'agit d'éclairer les ouvriers sur leurs droits constitutionnels. (12) Kats est membre de la phalange Anneessens, une section flamande de la Charbonnerie; les frères Delhasse appuient son action et soutiennent le journal Den Volksvriend (L'Ami du Peuple) qu'il a créé en juin 1836 pour publier les comptes rendus des séances de ce "parlement populaire". En avril 1837, édité comme Den Volksvriend par H. Dehou, le beau-frère de Jacob Kats, un nouveau journal démocrate voit le jour : Le Radical, sous-titré explicitement "L'égalité de fait triomphera". Félix et Alexandre Delhasse y collaborent, bien sûr, et, en juillet 1837, Alexandre en devient le gérant. Le journal organisera en décembre le premier

"meeting" en français à Bruxelles. Alexandre Delhasse y lance un vibrant appel à la mobilisation de la classe ouvrière en rappelant le cri de guerre de Lammenais dans le "Livre du Peuple" : "Vous êtes cent contre chacun d'eux." Il publiera dans "Le Radical" une série d'articles qui reprennent les thèmes de ces réunions et qu'il rassemblera, en 1838, dans une brochure sous le titre de: "Catéchisme démocratique. Ouvrage utile aux prolétaires qui veulent connaître leurs droits et l'avenir de la Société (Bruxelles, Dehou, 22 pages).

Ces activités politiques et journalistiques n'empêchent pas l'autodidacte Alexandre Delhasse d'exercer parallèlement, à partir de 1837-1838, les fonctions de professeur de géologie et de minéralogie à l'Ecole Normale de Bruxelles. Son "apprentissage" dans l'établissement de Philippe Vandermaelen lui a servi. (13)

En 1838-1839, l'affaire du Traité des XXIV articles va détourner un moment l'attention des problèmes purement sociaux. Il s'agissait de savoir si la Belgique accepterait de ratifier ce traité de paix, en suspens depuis 1831 parce que la Hollande le refusait, et rétrocéderait dès lors aux Hollandais le Grand-Duché et une partie du Limbourg? Au cours des "meetings" d'avril 1838, Jacob Kats et Alexandre Delhasse se prononcent très vigoureusement contre le Traité et l'abandon de 340.000 de leurs frères. Des tracts intitulés "La propagande du Père Libertas" et "Souvenir d'un vieux prolétaire" sont distribués aux participants. Le premier de ces tracts fait parler les martyrs de 1830 (14) :

"La liberté, nous vous l'avions conquise  
Hommes sans coeur, qu'en avez-vous donc fait ?  
Le privilège, de nouveau, vous épuise,  
Il parle en maître et le peuple se tait.  
Celui-ci tremble sous le fer sanguinaire,  
Il tend le cou, puis il ferme les yeux :  
Peuple insensé ! renversez l'arbitraire,  
Car les esclaves seront bannis des cieux!"

Un appel révolutionnaire! La Sûreté enquête : Alexandre Delhasse est aussitôt soupçonné. Son domicile, rue de Laeken à Bruxelles,

est perquisitionné au matin du 15 mai 1838 par trois commissaires, leurs adjoints et un huissier; la découverte dans un tiroir d'un exemplaire de "La Propagande du Père Libertas" justifiera les poursuites, en dépit des véhémentes protestations de "Den Volksvriend" contre cette atteinte à la liberté d'expression.(15) Le Procureur du Roi, Hody, prendra des renseignements sur Alexandre Delhasse auprès de l'Echevin chargé de la police à Spa. Ce dernier, François Body, répondra :

"(...) Pendant que le susnommé demeurait à Spa, on l'a soupçonné différentes fois d'avoir ici fait et adressé des pamphlets à des habitants du lieu. En tout temps, il a manifesté ses opinions d'exalté républicain et pendant le courant de l'hiver dernier, il a répandu ou fait répandre à Spa les numéros les plus virulents de son journal (Le Radical). Quoique né de parents respectables, il jouit ici de peu de considération et y est connu pour avoir une plume très dangereuse."(16)

L'affaire n'aura pas de suite.

Le 29 juillet 1838, les frères Delhasse et Jacob Kats récidivent en signant un "Appel aux patriotes belges" contre l'adoption du traité des XXIV articles : un grand rassemblement aura lieu, à une date et dans un endroit à fixer, pour recevoir solennellement les représentants du Limbourg et du Luxembourg et leur rendre hommage. L'appel paraît dans "Den Volksvriend" (17)

"Le Radical" cesse de paraître le 23 août 1838. Dans le dernier numéro, Félix Delhasse constate que les temps ne sont pas mûrs pour la démocratie : le peuple n'est pas prêt, une révolution n'y changerait rien. Sans doute, le peu d'ampleur qu'on eu les manifestations populaires expliquent ce découragement passager. Mais, en l'occurrence, les pétitions des deux Chambres adressées au Roi, l'engagement du Roi lui-même à défendre les intérêts du pays "avec persévérance et courage" (13 novembre 1838), les dispositions militaires n'ont eu aucun effet face à la pression internationale qui s'exerce en sens contraire : le traité est ratifié, sans aucun amendement, le 19 avril 1839 à Londres. L'indépendance de la Belgique et sa neutralité sont reconnues et garanties "à perpétuité" par les Puissances.(18) A cette nou-

nouvelle, les affairistes applaudissent. Le bourgmestre et banquier de Spa, Thomas-François Hayemal, chevalier de l'Ordre de Léopold (19) fait sonner les cloches à toutes volées. La déception, par contre, est sans bornes dans les rangs démocrates. Pendant plusieurs années, silence à peu près complet des frères Delhasse. A son tour, "Den Volksvriend" a cessé de paraître en février 1840.

Tandis que Félix Delhasse voyage et songe à entamer une carrière politique plus traditionnelle, Alexandre s'est remis à lire livre sur livre. Une de ses lectures va produire un choc immense dans sa vie intellectuelle : en 1843, il découvre Charles Fourier en lisant les deux volumes intitulés "La fausse industrie morcelée, mensongère, et l'antidote, l'industrie naturelle, combinée, attrayante, véridique, donnant quadruple produit."

"Ce livre, écrit-il aussitôt à son frère, m'a ôté, comme par enchantement, le bandeau épais qui me couvrait les yeux. Il m'a montré à côté du néant des principes politiques que je soutenais encore il y a un mois à peine, la céleste harmonie des phalanges où l'homme suit enfin la voie que le créateur lui a indiquée... Jamais rien lu de pareil." (20)

Finis les appels révolutionnaires; il la tient à présent, la solution de la question sociale.

"Ceux qui complotent le renversement des trônes et des rois, tous les révolutionnaires, autant qu'ils sont, il faut les regarder comme les plus mortels ennemis de l'humanité... L'ordre, l'ordre le plus parfait peut seul nous conduire à l'humanité; il en est le prélude. Les émeutes, au contraire, les révolutions, les guerres nous replongent en pleine barbarie... Comment veut-on que ceux qui conduisent le char de l'Etat aient le temps de s'occuper de grandes choses quand l'émeute est toujours prête à courir la rue!" (21)

Ce nouveau langage, il le tiendra à partir de juillet 1844 dans "Le Débat Social" fondé par Adolphe Bartels, et il ne cessera plus de le tenir dans les journaux spadois dont il s'occupera très activement à partir d'août 1847.

(à suivre)

Guy Peeters

COMMENT SAUVER SES BIENS AU COURS DES REVERS  
POLITIQUES DE 1791

Paul BERTHOLET.

Documents inédits sur les révolutionnaires Franchimontois et la France, et sur Pascal TASKIN, facteur de Clavecin à Paris.

I. Les révolutionnaires franchimontois et la France.

Avec le Spadois Jean-Guillaume Brixhe et le Verviétois Jean-Joseph Fyon, le Theutois Laurent-François Dethier avait été le meneur et la tête pensante de la Révolution Franchimontoise d'août 1789 (1). Instruits par les publications que leur envoyait Pascal Taskin (2), d'origine theutoise mais devenu à Paris un célèbre facteur de clavecin (3), nos révolutionnaires franchimontois suivaient la même évolution que celle de la Révolution française; ils étaient partisans de réformes fondamentales - souveraineté du peuple, liberté et égalité des citoyens, ... - qui s'accordaient mal avec les tendances modérées de beaucoup de Liégeois.

Dès le 16 décembre 1790, cette francophilie évidente aurait amené le Congrès Franchimontois à demander, en termes peu couverts, le rattachement à la France. C'est du moins ce qu'affirme Ad. Borgnet, et après lui les historiens, Henri Lonchay, Pierre Recht, Paul Harsin, etc... (4). Or, lorsqu'on contrôle la référence donnée par Ad. Borgnet (5), force est de constater d'abord qu'il ne s'agit pas du 16 mais du 15 décembre : cette différence de date - en soi insignifiante - prouve que les historiens se sont fondés sur Ad. Borgnet et non pas sur le document original. Mais qu'en plus l'année n'est pas 1790, mais 1789 ! Le désir de se rattacher à la France était-il donc encore plus précoce qu'on ne l'a écrit (6)? Loin s'en faut.

En effet, l'on pourrait certes comprendre que fin 1790, à la veille de la restauration du prince - on la savait alors inévitable et toute proche - les Franchimontois aient voulu devenir Français afin de sauvegarder les libertés qui leur étaient chères.

Fin 1789 au contraire, le contexte politique, qu'Alex Doms a très bien mis en évidence, est tout-à-fait différent (7). Les Franchimontois voulaient que les campagnes du Pays de Liège - théoriquement représentées aux Etats par l'Etat Noble ! - aient leurs propres députés. Mais les députés des villes s'y opposaient, voulant préserver leurs privilèges : c'est seulement le 3 mai 1790 que le Tiers Etat s'y résolut enfin.

Entretiens, fâché d'une telle injustice, le Congrès franchimontois constate dans l'assemblée du 15 décembre 1789 (à laquelle les Verviétois n'ont pas participé) que le Pays de Franchimont est de culture française et que si aujourd'hui il était français, il aurait la liberté de faire valoir ses droits : nous voyons davantage là une comparaison et une reconnaissance des rapports intimes entre Français et Franchimontois (langue, moeurs, commerce,...) plutôt qu'une volonté de se rattacher alors à la France. Le Congrès décide d'ailleurs de rechercher dans les archives antérieures au règlement de 1684 tous les documents (records, plaids généraux, jugements...) prouvant le droit de bourgeoisie des Franchimontois dans la Cité de Liège, celui de fixer librement leurs impôts, de s'assembler pour régler les affaires du Marquisat, d'organiser une force armée franchimontoise, etc... Finalement, ne seront pas publiés dans les Séances du Congrès de Polleur non seulement ces documents - ce qui aurait coûté cher vu leur ampleur, mais encore la décision du Congrès - qui elle ne prend qu'une page; elle le sera par contre, dans le Code de droit public paru en l'an IV, mais on est alors sous le Régime français...

Quelle sera l'attitude des patriotes franchimontois un an plus tard, lorsque, le 12 janvier 1791, les Autrichiens vont entrer à Liège pour rétablir le prince-évêque ? Le 13, Dethier convoque une dernière fois le Congrès ou Assemblée représentative du Marquisat de Franchimont. Celle-ci rappelle les droits sacrés imprescriptibles et inaliénables du peuple souverain et autorise éventuellement ses membres à poursuivre leurs réunions à

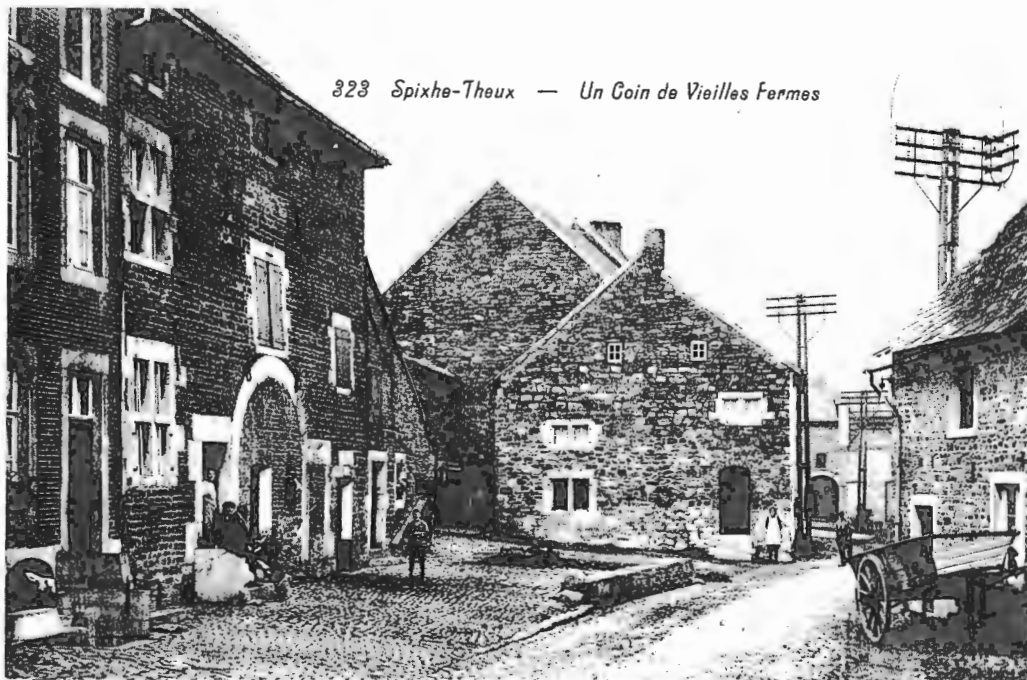


l'étranger, à exercer tous les pouvoirs de l'Assemblée et à solliciter l'aide de puissances étrangères (8). Le comte d'Odonnell paraît alors à Verviers avec 240 hommes. Le 14, après avoir désarmé les Spadois, Brixhe et Henrard vont lui présenter les hommages de la ville et prendre avec lui des arrangements convenables (9). Cependant, le 20 janvier, L-F Dethier demande un passeport à la Municipalité theutoise (10). La nuit du 22 au 23, Brixhe manque de peu d'être arrêté par les troupes d'odomel, malgré la parole donnée (9) : c'est le signal de la fuite pour nos révolutionnaires. Vu leur attachement à la France, c'est là sans doute qu'ils vont se réfugier : c'est ce qu'affirment les historiens de la révolution liégeoise (11).

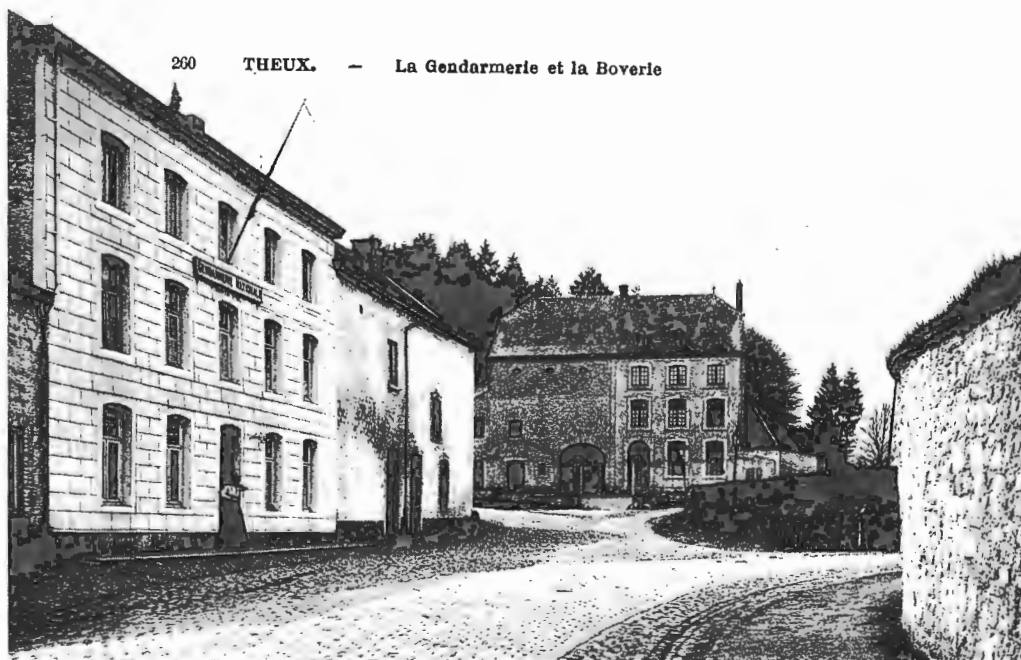
Or, pendant presque un an, la plupart ont vécu à Eisdén, dans les Provinces-Unies, mais à deux pas de la Principauté de Liège : il leur suffisait de traverser la Meuse sur la barque d'un passeur ou d'entrer dans la "botte de Visé" - ce qu'ils firent plus d'une fois. Alors que Bassenge, Lesoinne, Fabry, chefs de la Révolution liégeoise réfugiés à Wesel, puis Venloo, étaient forcés par La Haye de quitter la Hollande (12), les Franchimontois ne furent pas inquiétés. Il est vrai qu'au contraire des Liégeois, ils n'avaient pas joué et ne jouaient aucun rôle diplomatique dans les négociations entre les Etats liégeois et allemands, repliés qu'ils étaient sur leur petite patrie franchimontoise.

C'est dans le sillage de la famille Lejeune qu'ils vont résider. Le père, Léonard Joseph, est bourgmestre de Visé mais semble aussi posséder des biens à Eisdén. En juillet 1790, Pierre, son fils unique, avait été admis comme officier dans le régiment de Fyon puis dans les chasseurs de Fabry. C'est au cours de cet exil que L.-F. Dethier fera la connaissance de Marie Judith Agnès Lejeune, la plus jeune soeur de Pierre; en 1799, elle deviendra son épouse (13).

Dès février, nous trouvons nos Franchimontois installés. Le 23, Lonhienne, réfugié à Paris avec une dizaine de fugitifs liégeois, (mais il n'y rencontre que Reynier), annonce à Pierre Lejeune



*Ferme renaissance liégeoise à porte cochère.  
Maison natale de L.F. DETHIER, aujourd'hui totalement transformée.*



*Au centre, maison Louis XV où résida et mourut L.F. DETHIER.  
Achetée à Nicolas FRÉON, son oncle.*

qu'il va venir le rejoindre à Eisdén (14). Le 24, Jean-Guillaume Brixhe passe un acte devant le notaire theutois Nicolas-Arnold Delrée, à Lanaye (terre liégeoise, juste en face d'Eisdén), dans la maison de Jean-Joseph Lenaers, où il déclare résider; il s'agit d'une procuration donnant tous pouvoirs à sa femme Anne Catherine Petit, restée à Spa; les témoins sont Georges Jockin, bourgmestre de Lanaye, et Anne Marie Liégeois, épouse du dit Lenaers (15).

Plusieurs lettres de leur ami Pascal Taskin nous confirment la présence des révolutionnaires franchimontois à Eisdén. Garde des instruments du roi Louis XVI (16), fournisseur de la Cour et des Princes (dont Velbruck) (17), Taskin avait dès le début embrassé la cause révolutionnaire avec une fougue - verbale du moins - qu'on n'attendrait plus d'un homme de 66 ans (18).

Voici quelques extraits significatifs de sa correspondance :

- 6 mars 1791, à Jeukens, bourgmestre d'Eisdén : "Vous ne me dites rien de notre brave et respectable Mr. Dethier, ni de ceux comme lui qui ont exposé leur temps et leur vie pour défendre contre les traîtres les droits de la patrie" (19)
- 4 juin 1791, à Melchior Fyon à Eisdén : "Embrassez pour moi tous nos braves et généreux messieurs, Depresseux, Dethier, Brixhe, Louis Servais, Caro et tous les autres frères qui sont avec vous dans la chaîne infernale de vos lâches tyrans; nous aimerions mieux vous voir à Paris qu'à Eisdén, et surtout moi en particulier; je crains toujours la violence du sol où vous êtes." (19)
- 20 juin 1791, au même, à Eisdén : "Nous sommes tous ici dans l'attente de voir venir à Paris Mrs. Dethier, Depresseux, Brixhe, vous ou autres ou du moins quelqu'un, si toutefois vous n'êtes pas nécessaire de rester aux environs du pays (...)." (19)
- 25 août, au même, à Sedan : "J'attends toujours avec constance des nouvelles de nos amis qui sont à Eisdén; il est cependant possible que je n'en reçoive que lorsque vous y serez retourné, et surtout retournez-y par des chemins que les exhalaisons meurtrières et perfides des monstres qui habitent notre pays ne puissent pas vous atteindre; je ne vous vois pas avec plaisir rester à Eisdén, vous êtes trop près de vos traîtres ennemis; pour preuve, souvenez-vous du pauvre et malheureux prêtre et bon patriote Jehin qui fut arrêté à Cornesse". L'abbé Jehin avait en effet été arrêté en 1786 par des Liégeois sur le territoire du Duché de Limbourg (Pays-Bas Autrichiens)... "Enfin,

dites mes craintes et mes inquiétudes à tous nos amis à Eisdén, et dites leur qu'il ne fait pas cher vivre actuellement à Paris; j'aimerais mieux vous voir ici en liberté que de vous savoir sans cesse à frémir près de vos infectés foyers" (20).

Dans une lettre à l'abbé Jehin, du 12.12.1791, écrite d'Eisdén par Pierre Lejeune, ce dernier donne copie d'une lettre de Wetzlaer, datée du 5 décembre, annonçant une amnistie générale : les réfugiés l'espèrent donc encore (21). La sentence de Wetzlaer, du 9 décembre, tout en réduisant fortement les possibilités de poursuites contre les révolutionnaires, maintient cependant celles commencées contre les proscrits. C'est alors, semble-t-il, que Brixhe part pour Paris : le 18 décembre, il y présente avec des Liégeois une pétition à l'Assemblée Nationale. C'est seulement début 1792 - comme il l'affirme d'ailleurs lui-même (22) - que Laurent-François Dethier va se rendre à Paris, y sera reçu dans la Société des Jacobins et fondera le 10 janvier avec Brixhe, Fyon, cinq Liégeois venus de Givet, et des Belges arrivés de Lille, le Comité Général des Belges et Liégeois réunis. Ce dernier exigera de chacun de ses membres l'engagement "de ne jamais souffrir d'être influencé par les Puissances Etrangères ni qu'elles s'immiscent dans le gouvernement intérieur". Jusque fin 1792, son but sera de créer une république indépendante...(23) : on est loin du rattachement à la France...

Eisdén restera encore longtemps un havre d'accueil pour les Franchimontois : Jacques-Hubert Chapuis, banni de la Principauté de Liège le 28.2.1792, s'y réfugie presque aussitôt; il ne quittera la ville que le 12 septembre pour se rendre à Givet et devenir capitaine dans le corps des Belges et des Liégeois commandé par Fyon. Une lettre de son ami S.J. Huberty, datée du 4.5.1792, laisse supposer que plusieurs patriotes sont alors encore à Eisdén : "(...)je te prie de dire bien des choses amicales à tous les bons citoyens qui peuvent encore se trouver à Eisdén, Maestricht et aux environs" (24). En effet, une lettre du 16.7.1792, envoyée par Brixhe à Pierre Lejeune à Eisdén, se termine par des sentiments d'amitié envers Chapuis, Petitbois, Nivette, Borel(?),

etc... (25)

Ainsi donc, pendant presque toute l'année 1791, alors que beaucoup de Liégeois se pressent à Givet et à Paris (26), nos "francophiles" Franchimontois ne se sont pas dirigés vers la France, à l'exception de Jean-Joseph Fyon, réfugié à Paris dès mai 1791 (cfr ci-dessous), et de l'abbé Jehin qui, pour pouvoir subsister, se rend à Givet où il obtient un poste de vicaire. S'ils entretiennent des contacts avec la France, c'est essentiellement par l'intermédiaire de Pascal Taskin (27), laissant les Liégeois négocier; s'ils souhaitent l'intervention française, c'est pour un pays dont ils ne veulent que comme allié. Ils se tiennent toujours à proximité des frontières germaniques, espérant encore recevoir l'aide diplomatique de l'un ou l'autre Etat allemand favorable à leur cause. C'est que la politique rétrograde et répressive de l'Etat liégeois restauré, oeuvre des chanoines réactionnaires du Chapitre cathédral, ne trouve nulle part d'appui chez les puissances étrangères (28).

Les lettres de Taskin ne laissent planer aucun doute sur l'attitude française : (6 mars 1791) :

"il est inutile de vous faire esperer aucun secours actuellement de la France; vous devez bien penser que Mr.Reynier et moi nous ne sommes point en retard sur tout ce que l'on pourrait obtenir en faveur de notre malheureux pays; s'il y avait eu lieu; nous sommes allés à l'Assemblée Nationale, au Bureau diplomatique (...). Prenez patience, vous ne pouvez être délivrés de vos lâches tyrans que par une guerre qui naîtra avec la France et l'Allemagne, elle est peut-être plus prochaine que l'on ne pense; faites aussi attention que cette assemblée a décrété de n'attaquer personne des cours ni républiques étrangères, mais que si quelqu'un avisait d'attaquer la France, on est convenu de se défendre et de poursuivre l'ennemi pour ainsi dire jusqu'aux enfers" (29).

A suivre.

#### NOTES.

- 1) Sur la Révolution franchimontoise, voir Chevalier Philippe de Limbourg, "Lettres et Mémoires pour servir à l'histoire de la Révolution liégeoise", in Bul. de la Soc.Verv.d'Arch. et d'Hist. (B.S.V.A.H.), t.14-1 et 2, 1919 et 1920.- Alex DOMS,

"Les 25 séances du Congrès de Polleur", Theux, 1965. - Les idées de L.-F. Dethier sont vulgarisées dans le recueil d'articles parus anonymement dans le journal LE JOUR : "Le Passé.. au présent, l'itinéraire de Laurent-François Dethier vu par un Franchimontois de 1792, (1972); ils ont été rédigés par Alex DOMS.

- 2) Lettre de Taskin à Dethier, 8-9-1789 : "Je vous envoie un discours sur la liberté française (...) et quelques brochures qui je pense vous feront plaisir à lire; vous aurez la bonté de les prêter à lire à Mr R. de Limbourg et autres vrais patriotes." J. MEUNIER, "Pascal Taskin, facteur de pianos à Paris (1723-1793), in B.S.V.A.H. t.42, 1955, p.94. L'orthographe de Taskin, que nous corrigeons, et son style sont déplorables...
- 3) Personne ne s'est posé la question de savoir comment Taskin, de très modeste origine au contraire de ce qu'on a écrit, a pu se rendre chez Blanchet à Paris, y devenir facteur de clavecin et, plus tard, épouser la veuve de son maître. Or, celui qui semble bien être son grand-père ou en tout cas son oncle, Henri Taskin ou Barvaux, huissier de la communauté de Theux, avait épousé une certaine Catherine Blanquet, morte à Theux le 15.7.1727 et qui y eut au moins deux enfants : une parenté devait vraisemblablement exister avec Blanchet de Paris... La famille Taskin est sans doute originaire de Barvaux: Jean Taskin, dit de Barvaux, père de Henri, s'est établi à Theux vers 1655. (Registres paroissiaux de Theux.
- 4) Ad. BORGNET, "Histoire de la Révolution liégeoise de 1789", Liège, 1865, t.2, p.135 - H. LONCHAY, "La principauté de Liège, la France et les Pays-Bas aux 17e et 18e siècles", Bruxelles, 1890, p.164-  
P. RECHT, "1789 en Wallonie", Liège, 1933, p.113.-  
P. HARSIN, "La Révolution liégeoise de 1789", Bruxelles, 1954, p.133.
- 5) "Code de droit public du pays réuni de Franchimont, Stavelot et Logne", (an IV), t.1, 2e partie, p.4.
- 6) Georges JARBINET, "1792 en Franchimont", Theux, 1972, p.10
- 7) Alex DOMS, "Le statut du Marquisat de Franchimont aux Temps Modernes, les pièces justificatives du Congrès de Polleur" in B.S.V.A.H., t.57, 1973, p.143 à 248.
- 8) "Code du droit public... op.cit." p.156-158
- 9) Archives de la Ville de Spa, "Registre des recès", f°113 et ss.
- 10) J. MEUNIER, "Un acteur de la Révolution liégeoise, l'avocat Laurent-François Dethier", in B.S.V.A.H., t.45, 1957, p.44.
- 11) J. MEUNIER, op.cit., p.45.- P.HARSIN, op.cit. p.140
- 12) Ad.BORGNET, op.cit., p.46.
- 13) Fds BODY, Spa, n°18.- J. MEUNIER, "Dethier... op.cit.", p.97-98.- L. LECONTE, "Les événements militaires et les troupes de la Révolution liégeoise", B.I.A.L., t.56, 1932, p.354-355. Léonard Joseph est décédé à Visé, le 15.4.1791; sa deuxième épouse, Anne Françoise Hannotte, meurt le 17 ventôse an XI. Pierre Lejeune, né le 11.10.1762, deviendra colonel, puis adjudant, commandant du 11e corps au service de la France. Il est mort à l'hôpital de Mayence le 5.11.1813, des suites des blessures

- reçues à Leipzig. Arch. de la famille de Limbourg à Theux, mortuaire. Les demoiselles Lejeune, de Visé, venaient régulièrement à Eisdén; elles étaient très charmantes et accueillantes; A. GURDAL, "Jacques-Hubert Chapuis et son temps", B.S.V.A.H., t.26, 1933, p.37.
- 14) Fds Body, Spa, n°319.
  - 15) Archives de l'Etat à Liège (A.E.L.), Notaire N.-A. Delrée.
  - 16) Taskin avait été nommé garde des instruments du roi le 14. 11.1770, à la demande du titulaire Christophe Chiquelier, qui démissionna alors. Paris, Archives Nationales, O 1-842, n°192. Taskin, qui était le plus jeune des enfants, devait jouir de revenus importants; le 24.3.1764, il répudiait l'hérédité mobilière de feu Jean Taskin, son père, la laissant sans doute à ses frères et soeurs. A.E.L., notaire G. Lezaack.
  - 17) Il lui avait fourni trois clavecins en 1783 et 1784. E. CLOSSON, "Pascal Taskin, facteur de pianos, né à Theux (1723-1793)", Wallonia, sept-oct.1912, p.485 et 490.
  - 18) Le 29, quelques jours à peine après le 18 août 1789, jour de la Révolution Liégeoise, Taskin, avec le chanoine Henkart et le peintre Defrance fervents révolutionnaires, étaient reçus à un brillant dîner organisé par le représentant du Prince-Evêque à Paris pour y discuter des événements. E. HUBERT, "Correspondance de Maximilien de Chestret, agent diplomatique du Prince-Evêque de Liège à Paris et à La Haye (1785-1794)", Bruxelles, 1921, p.61.
  - 19) P. GASON, "Pascal Taskin en bonnet rouge (1791)", Bul. des Arch. verviétoises, n°17, janv-fév. 1946, p.208 à 212.
  - 20) J. MEUNIER, "Taskin...op.cit.", p.96.
  - 21) Archives de la famille de Limbourg à Theux, dossier Jehin.
  - 22) Archives Nationales à Paris, F. 15-3506. J. Meunier, "Dethier ...op.cit.", p.45. C'est par erreur que Meunier date la création de ce comité du 19.6.1791(p.9).
  - 23) S. TASSIER, "Histoire de la Belgique sous l'occupation française en 1792 et 1793", Bruxelles, 1934, p.25-26. - O. LEE, "Les Comités et les Clubs des Patriotes Belges et Liégeois (1791-an III)", Paris, 1931, p.112-113.
  - 24) A. GURDAL, "Chapuis...", p.32-37.
  - 25) Fds. Body, Spa, n°12.
  - 26) Ad. BORGNET, op.cit., p.19. -P. HARSIN, op.cit., p.140.
  - 27) Le 5.7.1790, le Congrès Franchimontois avait délégué Taskin, pour prêter à Paris le 14 juillet "avec les Français et les Députés des autres peuples, le Serment d'alliance sur l'Autel de la liberté (...)" J. MEUNIER, "Taskin... op.cit." p.91.
  - 28) P. HARSIN, op.cit., p.208.
  - 29) P. GASON, op.cit. p.208.

Courrier de nos lecteurs .

L'EPILOGUE DU PROCES CURIEUX.

=====

En relatant dans le bulletin de Décembre 1984 les débats de l'audience du tribunal de police de Spa en date du 30 juin 1909, au cours desquels le notaire Auguste Aerts avait cru pouvoir récuser le juge au motif que celui-ci avait fait part à un avocat de son intention de se montrer sévère à l'endroit des automobilistes coupables d'excès de vitesse, Monsieur Pierre Den Dooven terminait son article (p.149) en disant ignorer l'issue de ce procès.

L'arrêt de la Cour de Cassation, appelée à statuer sur la requête de renvoi de l'affaire à un autre tribunal a été publié à la Pasicrisie, comme tous les arrêts de la Cour Suprême. Aussi m'est-il permis de faire savoir au chroniqueur et à ses lecteurs que dès le 9 juillet, le notaire Auguste Aerts, s'étant resaisi, fit enregistrer l'acte par lequel il déclarait se désister de sa demande. La Cour de Cassation n'eût donc qu'à constater la régularité formelle du désistement et à le décréter, ce qu'elle fit par son arrêt du 19 juillet 1909 (Pasicrisie 1909, Ière Partie, p.355) tout en condamnant le demandeur aux frais.

L'affaire revint donc comme prévu le 8 septembre 1909 à l'audience du tribunal de police de Spa et par le jugement portant le numéro 267, le notaire Auguste Aerts fut condamné le jour même à une peine d'amende tout-à-fait normale.

On peut se réjouir qu'un juriste de profession comme ce notaire ai renoncé à faire sienne l'attitude d'un groupe de citoyens (fortunés comme l'étaient les automobilistes de l'époque) qui estimaient pouvoir revendiquer par pétition le droit d'enfreindre impunément la loi sur le roulage.

Cet incident n'a pas empêché la famille d'Auguste Aerts de continuer à fréquenter la région spadoise : son fils, Pierre Aerts qui avait repris en 1936 l'étude de la rue Hors-Chateau à Liège, devint, en 1943, propriétaire du château de Haut-Marêt situé entre les hameaux de Joloster et Vertbuisson, sur le territoire de l'ancienne commune de La Reid.

A. Andries.